



COMMUNE DE  
**FRESQUIENNES**



# ECHO DE *F*resquiennes



[mairiedefresquiennes.fr](http://mairiedefresquiennes.fr)

Bulletin municipal n°14 – Septembre 2024

# Sommaire

2/3	Mot du Maire
4/15	Infos
16/34	Conseils Municipaux
35/37	Comité des fêtes
38/46	Association Loisirs Club du Grand Air Puce à l'oreille Centre de loisirs Club des loisirs
47/48	Sports R.E.D. 76
49	Anciens combattants
50	Club des anciens
51	APE
52	Infos générales et Vulnérabilité

L'ECHO DE Fresquiennes est le bulletin d'informations de tous les habitants de la Commune. Si vous souhaitez qu'il soit l'«ECHO» de ce qu'il se passe dans votre hameau, dans votre association, ou si vous voulez agrandir le nombre de ses correspondants, n'oubliez pas de transmettre vos informations à l'ECHO DE FRESQUIENNES - Mairie.

**Pour les associations :** merci de communiquer les documents pour publication dans le prochain écho **avant le 12 janvier 2025.**

## Etat civil

### Naissances :

OUIIN Côme	18/02/2024
LECONTE Jade	19/02/2024
ZURITA Alix	27/02/2024
LEMERCIER Louïse	18/05/2024
MAGLOIRE Malo	04/06/2024
LACOINTE Théo	27/06/2024

### Mariages :

MOTTE Mickaël & GUEROULT Laura	15/06/2024
BLANCHARD Pierre & GRENIER Céline	29/06/2024
POILLY Florian & VIVES Emmanuelle	31/08/2024

### Décès :

BIBAUT Sylvain	21/02/2024
LANCELEVEE Alain	03/05/2024
NIEL Bernadette	11/08/2024

Directeur de la publication : Nicolas Octau  
Comité de rédaction : Nicolas Octau, Denis Legrand,  
Bernadette Vivès, Etienne Leclerc et Eléonore Dumont.  
Mise en page et impression : Imprimerie Delâtre

## Le mot du maire



Chères Concitoyennes,  
chers Concitoyens,

Cette année, la rentrée scolaire à Fresquiennes a sonné la fin de deux années de travaux au sein de notre école. Ces deux années auront vu :

- la construction d'une garderie ainsi que de nouveaux sanitaires pour l'école primaire,
- le remplacement des menuiseries extérieures des trois classes de primaire et de la cantine,
- la reconstruction d'un préau avec une pièce de stockage,
- le réaménagement complet de la cour d'école intégrant les problématiques de ruissellement et de renaturation (les plantations interviendront cet automne).

De même, dans l'espace vert de nouveaux équipements permettront la tenue de classe en extérieur ou l'initiation au jardinage pour nos écoliers.

Pour accéder à ces équipements, il a fallu créer des circulations douces entre l'espace vert et l'école, ainsi qu'une sente piétonne entre le lotissement du Clos de la Plaine et la rue du Centre pour desservir la nouvelle garderie.

Toutes ces améliorations profiteront en premier lieu à nos enfants et permettront également de pérenniser l'attractivité de notre école et de notre commune.

A l'avenir nous resterons attentifs aux besoins de notre école, notamment en étudiant les possibilités d'extension d'une de nos salles de classe primaire dont les dimensions ne sont plus compatibles avec les normes actuelles (34m<sup>2</sup> alors que la norme est plutôt proche de 60m<sup>2</sup>).



Fin de travaux également pour l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le hameau de la Cour Souveraine. Ce projet mené et financé par le syndicat d'eau de Sierville (SMAEPA) sera lui aussi à n'en pas douter un avantage pour ce hameau contigu du centre bourg. Des travaux, plus légers ceux-là, auront lieu en fin d'année aux entrées et sorties de ce hameau sur la route départementale. Le département réalisera des écluses visant à modérer la vitesse en imposant une circulation alternée.

Concernant notre boulangerie communale, nous entamerons d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine des travaux sur les façades.

En effet après avoir repris les couvertures, nous avons candidaté auprès du fond Leader (fond alloué par l'Union européenne pour le développement des zones rurales). Notre dossier de subvention a été retenu et devrait couvrir près de 80% des dépenses.

Ce projet consisterait à

- nettoyer et rejointoyer les façades sur la rue,
- poser une nouvelle vitrine commerciale,
- création de toilettes en rez-de-chaussée ainsi que du parking à vélo.

Ce type de subventions européenne est une vraie chance pour nous à l'heure où les subventions de l'Etat se font plus rares.

Ces travaux permettront de consolider ce patrimoine communal qu'est notre boulangerie, tout en favorisant et pérennisant nos commerçants.

Je profite d'ailleurs de ce mot pour saluer Marie et Carlos qui font concrètement vivre notre dernier commerce. Maintenir ces boutiques de campagne est parfois un véritable sacerdoce, surtout en période d'inflation et d'augmentation de prix des matières premières et de l'énergie. Il faut donc avant tout se rappeler qu'en faisant vivre ces commerces, c'est la vie de nos villages que nous maintenons.

En ces temps où dans d'autres sphères certains semblent encore chercher leur cap, votre équipe municipale reste déterminée à faire vivre et progresser notre village.

Bonne rentrée à tous

Votre maire  
Nicolas Octau



## LISTE ELECTORALE : inscription, changement d'adresse



Si vous arrivez dans la commune, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en déposant en Mairie ou via le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) votre **formulaire d'inscription** accompagné de la copie de votre **pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom** (au choix : attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire ou titre de pension).

Si vous êtes resté dans la commune mais que vous avez changé d'adresse depuis le dernier scrutin, il faut apporter un justificatif de domicile récent à votre nom également.

➔ En cas de doute ou d'interrogation, n'hésitez pas à contacter la Mairie, notamment pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

➔ Sachez que si vous avez perdu votre carte électorale, vous pouvez venir voter muni uniquement de votre pièce d'identité en cours de validité du moment que vous êtes inscrit sur les listes.

**A noter :** il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, pour pouvoir voter lors de prochaines élections, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin (formulaires papier).

## PERMANENCE PARLEMENTAIRE de Monsieur Gérard LESEUL,

Député de la 5<sup>e</sup> circonscription de la Seine-Maritime :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous pouvez prendre contact avec le Député :

- Par téléphone au 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42
- Par courriel sur : [contact@gerard-leseul.fr](mailto:contact@gerard-leseul.fr)
- Par courrier postal au :  
6 avenue Victor Hugo – 76360 BARENTIN

## Aide pour les séjours pédagogiques

Les enfants ayant participé à un séjour pédagogique avec leur établissement bénéficient d'une aide du CCAS de Fresquiennes de 30€.

Merci d'apporter en mairie une attestation de participation de séjour ainsi qu'un RIB afin que nous procédions au remboursement.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT  
RECENSER. ET TOI ???



## Recensement Citoyen

Les jeunes gens, jeunes filles ayant 16 ans au cours de l'année 2024 sont priés de venir s'inscrire en mairie sur la liste du recensement militaire après leur date d'anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents et de leur Carte Nationale d'Identité. Cette démarche obligatoire permet l'inscription automatique sur la liste électorale et l'obtention d'une attestation qui devra être présentée aux différents examens scolaires ainsi qu'à l'inscription au permis de conduire.

## Transport jeunes



Les jeunes titulaires d'un titre de transport scolaire (Collège ou Lycée) peuvent voyager gratuitement jusqu'à Rouen s'ils prennent le car à Pavilly ou à Barentin.

## Transport scolaire

N'oubliez pas d'apporter en Mairie une photocopie du **justificatif de paiement**, à retirer auprès des services de la Région, ainsi qu'un **RIB** afin que nous procédions à une prise en charge à hauteur de 40€.

Les dossiers de prise en charge devront être déposés en Mairie **complets entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre** pour pouvoir être traités.

**Transport scolaire :** inscription, horaires, consulter le site de la Région Normandie :  
[nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr)  
ou appeler le **02 22 55 00 10**

## Pour mémoire...

Nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral concernant les activités domestiques des particuliers :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## CCAS bons de Noël

La distribution des bons de Noël pour les personnes de 65 ans et plus aura lieu  
**LUNDI 2 DECEMBRE et MARDI 3 DECEMBRE 2024 de 14h à 17h**  
 dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Comme de coutume, nous serons heureux de vous offrir un petit goûter à cette occasion.

Dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pourrez retirer votre bon en Mairie  
 aux heures d'ouverture jusqu'au 31 janvier 2025.

**(A NOTER : un petit rappel sera fait courant novembre sur notre page Facebook,  
 le site internet et le panneau lumineux)**

## Carte d'Identité & Passeport



Pour vos documents d'identité, vous devez vous rapprocher de la Mairie de votre choix équipée d'un dispositif de recueil pour les données biométriques : Barentin, Rouen, Yvetot, Tôtes, Clères...

(liste complète <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches/Carte-nationale-d-identite#!/particuliers/page/N358> )

## INAUGURATION DE L'ESPACE SANS TABAC

L'entrée de l'école des Marronniers est dorénavant un espace sans tabac : l'inauguration de ce nouvel espace a été organisée le mardi 19 mars 2024 en fin d'après-midi par la municipalité en collaboration avec la Ligue Contre le Cancer en présence des élèves, de l'équipe enseignante, de représentants de la Ligue et des élus.

Cette réalisation répond à une demande d'un parent d'élève : les espaces sans tabac sont très utiles pour lutter contre le tabagisme des jeunes (par imitation de leurs aînés) et contre le tabagisme passif des enfants ainsi que pour faciliter l'arrêt du tabagisme et préserver un environnement propre et sécurisant.



## Les Greniers de Fresquiennes

### Foire à tout annuelle

En raison des travaux Route de Barentin, pour des raisons de sécurité, Monsieur LAMOUR a eu le regret d'annuler sa foire à tout annuelle. Mais il vous donne rendez-vous en 2025, comme toujours le dimanche de la Fête des Pères !

Si vous souhaitez davantage de renseignements, contactez Monsieur Marc LAMOUR au 02 35 32 59 87.



## Salles communales

La commune propose aux administrés la location de salles pour organiser des réceptions (mariages, baptêmes, vins d'honneur, soirées...). Suivant la grandeur et les équipements de ces salles, leurs utilisations et leurs tarifs diffèrent.

Les deux salles communales de

Fresquiennes possèdent une cuisine équipée, un réfrigérateur, des tables, des chaises et un lave-vaisselle.

La location de vaisselle est possible, le tarif est fixé à hauteur d'un euro par personne.

Un état des lieux d'entrée et de

sortie seront réalisés. Une facture pourra être émise, a posteriori, en cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux, la même conséquence est prévue en cas de dépassement de l'heure prévue de remise des clés (à savoir, la facturation d'une journée supplémentaire).



### Location du foyer communal

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	320 €	515 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	150 €	240 €

### Location de la salle polyvalente

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	480 €	675 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	225 €	320 €



Désormais, deux chèques de caution seront demandés (300 euros pour les couverts et 1000 euros pour le mobilier et les locaux).



## Messes à l'Eglise de Fresquiennes Notre-Dame-de-l'Assomption

Des messes ont régulièrement lieu, vous pouvez en connaître les dates grâce aux journaux locaux : Paris-Normandie et Le Courrier Cauchois. A l'heure où nous imprimons, nous ne sommes pas en connaissance des dates des prochaines messes (généralement un samedi par mois à 18h).

Les célébrations de messes sont aussi des occasions d'admirer le travail de rénovation de l'orgue effectué par le facteur d'orgue Monsieur Dominique GERVAIS.

## DECHETTERIE horaires

### - ETE du 15/06 au 15/09 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 18h15  
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45  
et de 14h à 18h15  
Fermée le dimanche

### - HIVER du 16/09 au 14/06 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h15  
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45  
et de 14h à 17h15  
Fermée le dimanche

## Ramassage des encombrants



- Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024
- Mardi 4 février 2025
- Mardi 03 juin 2025

Rappel : Il est impératif de **s'inscrire en mairie** au plus tard la veille du passage en précisant la liste des objets à enlever.

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants est un service rendu par la Commune, néanmoins, il est réalisé **pour un ou deux objets**. Merci de tenir compte, lors des prochains ramassages, du travail fourni par nos deux agents techniques.

**Les objets trop lourds et encombrants ne seront pas ramassés car les agents ne sont pas équipés.**

## LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN 2024

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin propose un service de collecte en porte à porte de vos déchets verts. Le prestataire COVED assure ce service de proximité d'avril à novembre 2024 selon le calendrier ci-dessous :



### La collecte à Fresquiennes

Septembre		Octobre		Novembre	
1 D		1 M		1 V	
2 L		2 M		2 S	
3 M		3 J		3 D	
4 M		4 V		4 L	
5 J		5 S		5 M	
6 V		6 D		6 M	
7 S		7 L		7 J	
8 D		8 M		8 V	
9 L		9 M		9 S	
10 M		10 J		10 D	
11 M		11 V		11 L	
12 J		12 S		12 M	
13 V		13 D		13 M	
14 S		14 L		14 J	
15 D		15 M		15 V	
16 L		16 M		16 S	
17 M		17 J		17 D	
18 M		18 V		18 L	
19 J		19 S		19 M	
20 V		20 D		20 M	
21 S		21 L		21 J	
22 D		22 M		22 V	
23 L		23 M		23 S	
24 M		24 J		24 D	
25 M		25 V		25 L	
26 J		26 S		26 M	
27 V		27 D		27 M	
28 S		28 L		28 J	
29 D		29 M		29 V	
30 L		30 M		30 S	
		31 J			

### Les déchets verts

Tonte de gazon □ Feuilles □ Plantes □ Fleurs □ Branchages □ Tailles de haies  
□ Les branches (maximum 10 cm de diamètre et 1,20 mètres de long) doivent être fixés en fagots avec un lien naturel (pas de ficelle en plastique)

**Autorisés** Vos déchets verts doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte dans des sacs réutilisables «déchets verts» ou des bacs de collecte.

**Refusés** Déchets verts en vrac □ Troncs □ Souches d'arbre □ Déchets alimentaires  
□ Terre □ Branches dont le diamètre dépasse 10 cm et la longueur 1,20 mètres  
□ Objets en bois □ Cagettes □ Pots de fleurs

Refusés



## Déchets verts et ménagers

**IMPORTANT** Grand merci de sortir vos sacs de déchets verts ou de déchets ménagers la veille de la collecte afin que le village de Fresquiennes reste un village où il fait bon vivre.

En cas d'infraction constatée, une amende de 60 € peut être appliquée.



## VOS JOURS DE COLLECTES JANVIER à DÉCEMBRE 2024



### VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées **le lundi** en porte à porte. Les déchets ménagers devront être sortis au plus tôt la veille au soir du jour de collecte et les containers rentrés au plus tard le soir de la collecte



### VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Collectés en porte à porte les déchets recyclables sont à présenter la veille de la collecte dans les **bacs jaunes** ou les **sacs jaunes transparents**

**Le lundi** pour les communes d'Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Roumare, Sierville

**Le mardi** pour les communes de La Rue-St-Pierre, St-André-sur-Cailly

**Le vendredi** pour les communes d'Auzouville-sur-Ry, Cailly, Morgny-la-Pommeraye, St-Germain-sous-Cailly, Servaville-Salmonville



### EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Toutes les collectes de la semaine sont **décalées de 24h**

**ATTENTION : la collecte du 8 mai est maintenue, celle du 9 mai décalée de 24h.**



### LE VERRE RESTE EN APPORT VOLONTAIRE

Déposez vos bouteilles et bocaux en verre **dans les colonnes dédiées à recevoir le verre**



### VOS ENCOMBRANTS ET AUTRES DÉCHETS

**Déchetterie de Montville** : Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes,

**La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Sierville**

**Déchetterie de Buchy** : Cailly, La Rue-Saint-Pierre, Morgny-la-Pommeraye,

**St-André-sur-Cailly, St-Germain-sous-Cailly**

**Déchetteries de Darnétal et Boos** : Auzouville-sur-Ry, Servaville-Salmonville

**Déchetterie de la Valette à Maromme** : Roumare

## Déchets verts 2024

5 sacs par an et par foyer pour les déchets verts seront disponibles en Mairie sur demande aux horaires d'ouverture.



**GUIDE du tri**

**TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT**

Bien vidés, ni lavés, ni imbriqués, en vrac dans le bac jaune

**EMBALLAGES EN PLASTIQUE**  
Bouteilles, bidons, flacons, sachets, pots...

**EMBALLAGES EN MÉTAL**  
Bidons, aérosols, canettes, conserves, couvercles, capsules de café...

**CARTONS**  
Boîtes, carton de regroupement et briques alimentaires. Les cartons trop grands pour entrer dans le bac sont à déposer en déchetterie.

**TOUS LES PAPIERS**

**EMBALLAGES EN VERRE**  
Pots, bocaux et bouteilles

**DÉCHETS ORGANIQUES**  
De la cuisine et du jardin : épluchures, feuilles, herbe...

**À déposer en déchetterie**

PILES ET BATTERIES  
DÉCHETS DANGEREUX  
HUILE  
TOUS LES APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS  
MOBILIER  
GROS CARTONS  
PNEUS  
PAS DE DÉCHETS AMIANTÉS en déchetterie : nous contacter

**Dans le conteneur à verre**

**Dans le conteneur**

**REFUS DE COLLECTE**  
ERREUR DE TRI  
02 35 34 73 74

En cas de mauvais tri un autocollant «Refus de collecte» peut être apposé sur votre bac jaune qui ne sera pas collecté.

WWW.INTERCAUXVEXIN.FR

Inter Caux Vexin COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CITEO  
SMÉDAR

Tout dépôt sauvage sur la voie publique, y compris au pied des bornes de collecte est interdit sous peine d'amende

## Du nouveau à la Déchetterie de Montville : "Offrez une seconde vie à vos objets en bon état"

Si vous souhaitez vous séparer d'objets devenus inutiles pour vous mais encore en bon état, sachez que vous pouvez désormais les déposer dans des conteneurs spécialisés à la Déchetterie de Montville : ils seront ensuite collectés et valorisés par

l'Association **Le Maillon Normand - Croix Rouge Insertion**. Vous participerez ainsi à réduire la production de déchets et favoriserez l'insertion professionnelle en soutenant cette association actrice de l'économie sociale et solidaire.

### Objets concernés :

- Equipement électrique et électronique
- Jouets, articles de loisirs et de bricolage
- Ameublement

## Distribution des composteurs fournis par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin

La distribution (dans la limite des stocks disponibles) devrait débuter à l'automne 2024 mais nous ne connaissons pas encore les modalités retenues par le Communauté de Communes.

(Service déchets de la CCICV 02 35 34 73 74)

## Les bienfaits des arbres

- Réduction du stress et de l'anxiété**  
Ils apportent un environnement apaisant
- Amélioration de la qualité de l'air**  
Ils purifient l'air et réduisent la pollution de l'atmosphère
- Filtration et rétention d'eau**  
Ils limitent l'érosion du sol et purifient l'eau
- Enrichissement du sol**  
Ils créent de l'humus quand leurs feuilles se décomposent
- Développement de la biodiversité**  
Ils accueillent les espèces protégées

**131 arbres** plantés dans écoles primaires normandes dont la vôtre !

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE Normandie



## ENQUÊTE EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ

Votre commune Fresquiennes (76287) est concernée en 2024.

### Pourquoi l'Insee réalise cette enquête ?

L'Insee effectue depuis de nombreuses années une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Elle permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). En d'autres termes, elle détermine le taux de chômage en France. Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

### Qui est concerné dans ma commune ?

Un certain nombre de personnes qui habitent dans des logements, tirés au hasard dans votre commune.

Les ménages concernés reçoivent une lettre les informant du nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de les interroger. Et les préfetures et les gendarmeries sont également avisées.

### Les ménages sont-ils obligés de répondre ?

Oui, l'enquête a été reconnue d'intérêt général et sa participation est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

### Comment se déroule l'enquête ?

Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation, quelle que soit leur situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

### Qui sont les enquêteurs ?

Ce sont des agents de l'Insee, munis d'une carte officielle les accréditant. Ils sont soumis au secret

## CITYALL

### DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville

Disponible sur

## JE REMARQUE UN DANGER SUR UNE ROUTE DÉPARTEMENTALE, JE LE SIGNALE SUR L'APPLI 76 POCKET LE DÉPARTEMENT INTERVIENT.

Le Département sécurise le réseau routier départemental.

Téléchargez l'appli "76 Pocket" sur Google Play et Apple Store



## France services

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne...

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Retrouvez la France services la plus proche de chez vous sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)

- Rue de la Fontaine - 76960 Notre-Dame-de-Bondeville  
Téléphone : 02 35 76 40 39  
Courriel : [pauline.delabarre@ville-nd-bondeville.fr](mailto:pauline.delabarre@ville-nd-bondeville.fr)
- Route de Tôtes - 76760 Yerville  
Téléphone : 02 32 70 49 50  
Courriel : [accueil@espacedelahaye.fr](mailto:accueil@espacedelahaye.fr)
- 4 Rue de la Brême - 76190 Yvetot  
Téléphone : 02 35 56 14 14  
Courriel : [france.services@yvetotnormandie.fr](mailto:france.services@yvetotnormandie.fr)
- Place Alfred de Musset - 76000 Rouen  
Téléphone : 02 35 08 86 40  
Courriel : [maison-du-plateau@france-services.gouv.fr](mailto:maison-du-plateau@france-services.gouv.fr)

## Donnons une seconde vie à nos téléphones

Recycler votre mobile, c'est contribuer à :



### Créer des emplois

En France : pour 25 000 téléphones recyclés, 1 emploi est créé ou maintenu.

En Afrique : 5 ateliers et 27 emplois créés depuis 2010 pour collecter des déchets de mobiles et les renvoyer en France (pour les recycler).



### Préserver l'environnement

Les mobiles non réutilisés sont recyclés et leurs métaux récupérés par un éco-organisme.



### Soutenir Emmaüs International

10% des mobiles issus du recyclage sont reconditionnés et revendus au profit du réseau Emmaüs International.



EMMAÛS  
INTERNATIONAL  
PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

[bienvivreledigital.fr](http://bienvivreledigital.fr)



Vous pouvez déposer vos vieux téléphones portables dans le bac destiné à cet usage à la Mairie.

# PROJET JEUNES 76

J'irai AU BOUT DE MES RÊVES!



Avec le Département

Réalisez votre projet



Plus d'infos : 02 35 52 64 37  
[projetjeunes76@seinemaritime.fr](mailto:projetjeunes76@seinemaritime.fr)

En partenariat avec



PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

Normandie



## IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR CHUTER, C'EST IMPORTANT D'EN PARLER !

Des solutions existent pour éviter de tomber.

Une chute n'est jamais anodine...



Elle peut en cacher une autre plus grave.

### QUI CHUTE À DOMICILE ?

Tout le monde est concerné.

- 30% sont des personnes **autonomes**
- 50% sont des personnes **fragiles**

### POURQUOI EN PARLER ?

- Définir des **actions de prévention** pour **éviter** une prochaine chute
- Retrouver l'**équilibre**, la **confiance**, être accompagné...

### À QUI EN PARLER ?

- Professionnels de **santé**
- **Intervenants** à domicile
- Son **entourage** : voisins, famille, amis, aidants...

### COMMENT ÉVITER LES CHUTES ?

- **Bouger** quotidiennement
- **Manger** sainement et suffisamment
- **Aménager son logement**
- Faire **surveiller sa santé** : Consultations, médicaments, vision, audition...

Réalisation: Gérontopôle de Normandie 12/23 - Ne pas jeter sur la voie publique



Manche



ENCART PUBLICITAIRE À INSERER  
DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « L'ECHO » DE FRESQUIENNES  
PARUTION 2025

A renvoyer AVANT LE 15 JANVIER 2025

Je soussigné :

Adresse et nom de l'entreprise :

N° de téléphone :

Adhésion pour un encart publicitaire couleur dans le Bulletin Municipal « L'ECHO » de Fresquiennes



### TARIF RETENU POUR 1 PARUTION

<input type="checkbox"/> 90 X 25	→	24.00 €
<input type="checkbox"/> 90 x 60	→	40.00 €
<input type="checkbox"/> 55 x 200	→	63.00 €
<input type="checkbox"/> ½ page	→	70.00 €

1 parution soit : .....€

2 parutions soit : .....€

Fait à  
Le

Signature

Correspondance : Monsieur le Maire  
Mairie de Fresquiennes, 41 rue du centre 76570 FRESQUIENNES  
Tél : 02.35.32.51.92 E-mail : mairiedefresquiennes@orange.fr

## Association La Cigale et la Fourmi



### RELAIS AIDANTS AIDÉS

270 route de Dieppe à Malaunay  
(en face de la Mairie)

06 02 30 35 68

lacigaleetlafourmi76@gmail.com

Notre Association propose **un lieu d'échanges** et **lieu ressources** pour toute personne souhaitant avoir des **informations sur l'accompagnement des plus fragiles, à leur domicile** (personnes âgées, personnes malades, personnes en situation de handicap).

#### Pour les aides à domicile :

- un lieu convivial pour **échanger sur leurs pratiques** et leurs astuces
- de la **documentation sur le métier**
- de l'accompagnement pour la **formation, la validation des acquis**
- des **ateliers de cuisine** et autres animations à la demande

#### Pour les proches aidants :

- un **temps d'échanges** et un **moment de répit**
- un **relais d'informations** sur les moyens existants
- un accompagnement dans la **recherche de solutions**
- des **cafés des aidants** et des **formations des aidants**

Vous êtes **Aide à domicile en direct (CESU, mandataire) ?**  
vous souhaitez **vous faire connaître** sur votre territoire,  
**avoir des informations sur votre statut, votre formation, vos droits ?**

Vous pouvez **contacter**  
**Françoise BOUILLON** au **06 02 30 35 68**.

# LENOIRBOIS

FABRICANT DE STRUCTURE BOIS — CHARPENTE  
OSSATURE BOIS — VENTE DE BOIS AU DÉTAIL

76570 GOUPILLIÈRES | T. 02 35 91 05 59 | LENOIRBOIS.FR



## Vente de PC

et dépannage informatique

02 35 61 65 04  
06 01 82 89 57

101 rue des pélinettes  
76360 Villers Ecluses  
www.microdc-gamer.com  
microdc76@gmail.com



Centre Local d'Information  
et de Coordination

Service gratuit à  
destination des personnes  
âgées de plus de 60 ans et  
de leur entourage

7 rue Jacques Offenbach  
76360 Barentin  
02 35 92 10 24

Horaires d'ouverture  
Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30  
& le vendredi de 13h30 à 17h

[clic.seineaustreberthe@orange.fr](mailto:clic.seineaustreberthe@orange.fr)

## Nos Missions

Accueillir, informer  
et réorienter

Evaluer  
les besoins de la  
personne âgée

Coordonner  
le plan  
d'accompagnement

Mettre en place  
des actions collectives  
et de prévention

Secteur d'intervention

36 communes



SEINE-MARITIME

## Le CLIC s'adresse aussi bien aux séniors...



Si vous êtes une  
personne  
âgée de plus de 60 ans..

**Le CLIC vous oriente** vers les services  
appropriés : soins, transports,  
téléassistance, hébergement, maintien à  
domicile...

**Il vous informe** par téléphone ou via  
l'évaluation des besoins à votre domicile sur  
l'ensemble des dispositifs d'aides à domicile  
et en établissement.

**Il vous accompagne** dans vos démarches :  
conseils personnalisés, aide à la prise de  
décision, accès aux droits et aux soins.

**Il vous sensibilise** par des actions de  
prévention sur différentes thématiques :  
alimentation, prévention des chutes, aide  
aux aidants, etc..

Le CLIC est un lieu d'écoute  
et de ressources pour les proches  
aidants

Il vous aide à trouver un soutien  
et vous oriente vers des solutions  
de répit existantes :  
accompagnement psychologique  
pour les proches aidants, accueil de jour,  
plateforme de répit, baluchonnage, etc..

Il vous informe et vous sensibilise  
par la mise en place  
d'actions collectives



... à leur entourage ...

## Et aussi aux professionnels



Le CLIC est un lieu **ressource pour les  
professionnels** : transmission et  
échange d'informations adaptés à  
chaque situation.



Il assure la **coordination** des  
différents intervenants.



Il met en œuvre des **actions  
d'information et de  
formation.**

## Un PLUi, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle intercommunale. Il définit les orientations d'un territoire en termes de constructions, d'habitat, de zones agricoles et naturelles à protéger, d'amélioration du cadre de vie et des déplacements, etc.

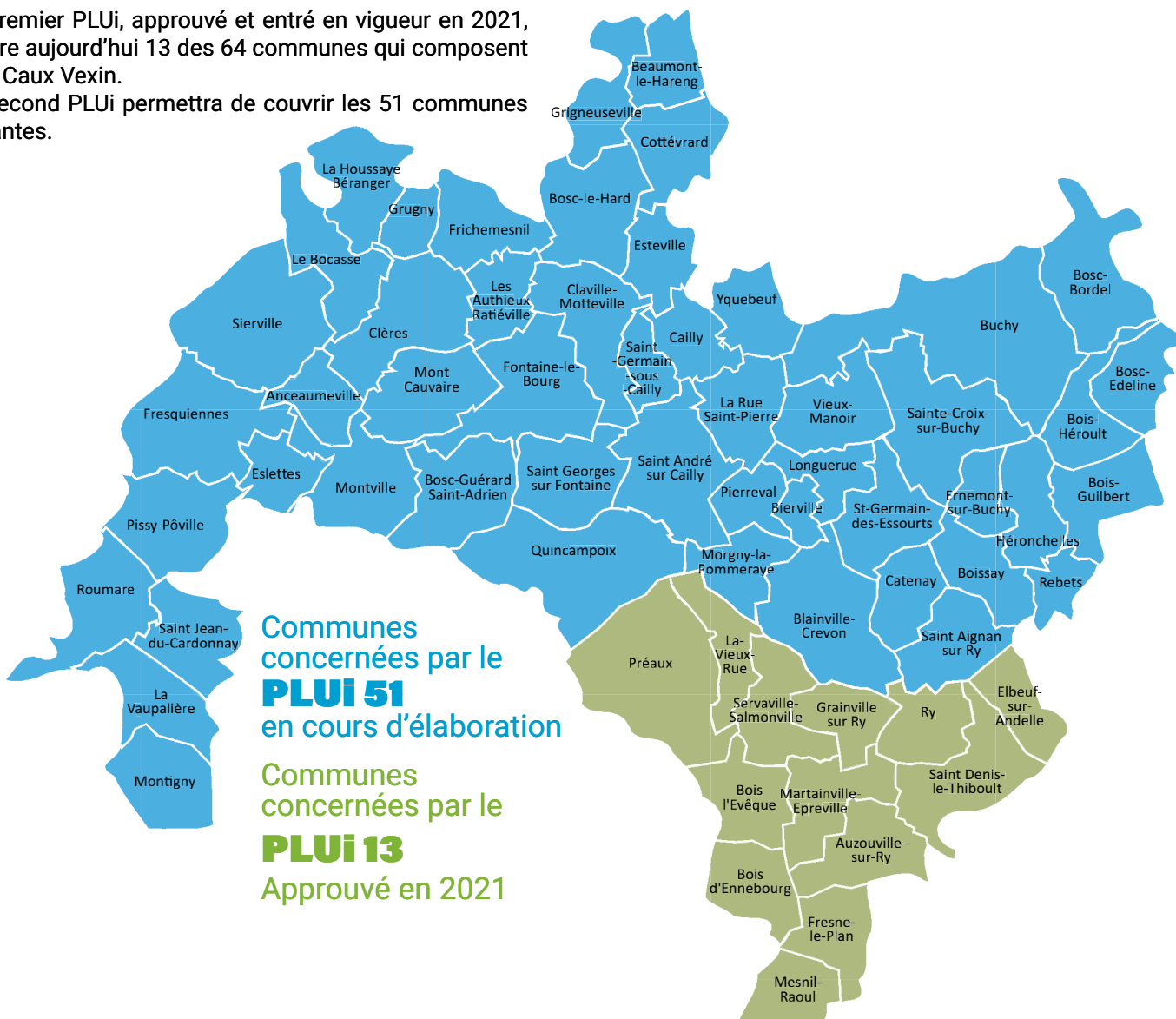
Il expose les intentions de la collectivité quant à l'évolution du territoire.

Le PLUi viendra remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) par un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir.

## Pourquoi « 51 » ?

Un premier PLUi, approuvé et entré en vigueur en 2021, couvre aujourd'hui 13 des 64 communes qui composent Inter Caux Vexin.

Ce second PLUi permettra de couvrir les 51 communes restantes.



## En quoi consiste la concertation ?

**Pendant toute la durée de la procédure, l'ensemble des personnes intéressées est invité à s'exprimer.**

Esthétique des clôtures, des constructions, prise en compte d'une problématique environnementale, partage d'une vision du développement d'un territoire... vous avez la possibilité de nous transmettre vos remarques et observations :

- via le registre mis à disposition dans votre mairie,
- en remplissant le formulaire en ligne : [www.intercauxvexin.fr/fr/news/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal-51](http://www.intercauxvexin.fr/fr/news/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal-51)
- par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, 190 route du Château, 76116 Martainville-Epreville.

## DES TRAVAUX ? UN PROJET ?

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Déclaration préalable de travaux (DP) ou Permis de Construire (PC), comment savoir ? Voici la marche à suivre pour faciliter vos démarches et débiter vos travaux en toute tranquillité... et légalité.

#### TERRASSE NON COUVERTE

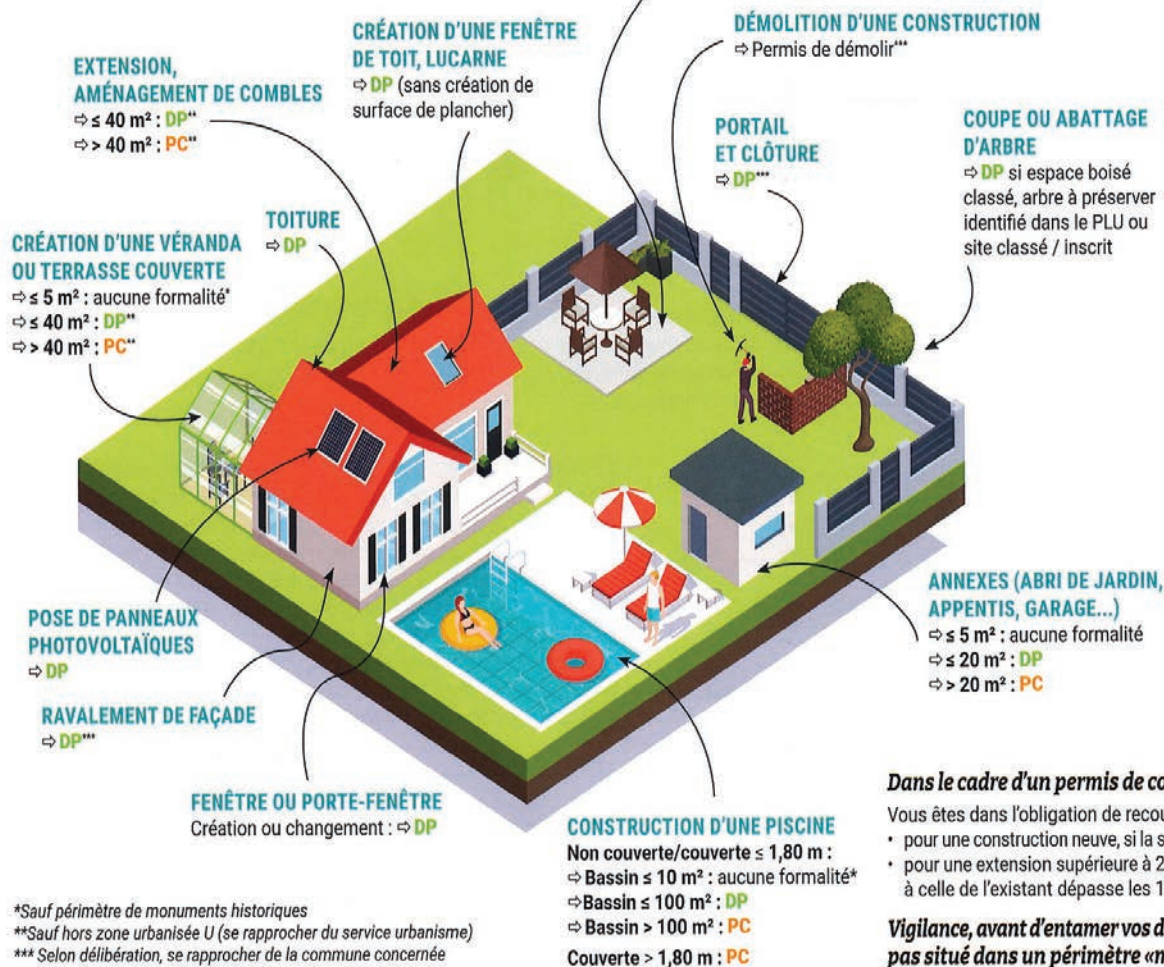
- ⇒ Sans surélévation : aucune formalité
- ⇒ Surélévée ≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- ⇒ Surélévée ≤ 20 m<sup>2</sup> : DP
- ⇒ Surélévée > 20 m<sup>2</sup> : PC



Pour déposer vos demandes, optez pour le guichet numérique !

Simple et sécurisé, ce service gratuit vous permet d'effectuer votre demande en ligne et de suivre l'instruction de votre dossier.

Plus d'infos : [www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU](http://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU)



#### Dans le cadre d'un permis de construire :

- Vous êtes dans l'obligation de recourir à un architecte :
- pour une construction neuve, si la surface de plancher dépasse les 150 m<sup>2</sup>
  - pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant dépasse les 150 m<sup>2</sup>

**Vigilance, avant d'entamer vos démarches, vérifiez que vous n'êtes pas situé dans un périmètre «monument historique».**

\*Sauf périmètre de monuments historiques

\*\*Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

\*\*\* Selon délibération, se rapprocher de la commune concernée

## AUTORISATIONS D'URBANISME : SERVICE EN LIGNE

Nous vous rappelons qu'il est possible de **déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme** pour les communes comme Fresquiennes dont l'instruction des dossiers est assurée par les services de la communauté de communes Inter Caux Vexin.

**Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la communauté de communes (<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>), permet aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.**

Grâce au guichet numérique, il est possible de suivre l'instruction des demandes en temps réel et de conserver les pièces des dossiers aussi longtemps que nécessaire.

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers mais n'est pas une obligation : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite le dépôt des demandes.

# Conseils Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

### 1) Ecoulement des eaux pluviales dans l'espace vert et utilisation de cet espace par l'école et l'accueil de loisirs – délibération,

Monsieur le Maire reçoit régulièrement la plainte d'habitants d'une maison adjacente à l'espace vert. Cet espace situé à côté de l'aire de jeux, de l'école et de la garderie permet aux enfants de profiter, aux beaux jours, d'un espace suffisamment spacieux, ombragé et adapté à l'activité physique pour réaliser les récréations, les enseignements sportifs et les moments de détente pendant l'accueil de loisirs. En effet, ces habitants évoquent un bruit excessif et désagréable.

Ils demandent à Monsieur le Maire de trouver une solution pour améliorer ces nuisances. Le Directeur de l'école et la Directrice de l'accueil de loisirs ont déjà été informés et invités à éloigner les enfants du grillage des habitations. Monsieur le Maire rappelle que la nuisance est limitée et en journée.

D'autre part, ils évoquent des problèmes d'évacuation des eaux de pluies vers le bassin de rétention provoquant des inondations sur leur terrain et celui de leurs voisins. Ils estiment que la noue située dans l'espace vert n'est pas assez profonde. Il est rappelé que la période est propice aux inondations par la saturation des sols.

A leur demande, ce point a été ajouté à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire est allé constater la noue dans l'espace vert et a remarqué que la clôture de ces habitants dispose d'un mur de soutènement qui ne permet pas à l'eau de circuler entre les terrains. De plus, la surface construite sur leur propriété est importante et condense la pluie au même endroit empêchant son absorption dans un sol argileux gorgé d'eau.

Monsieur DEMAREST fait remarquer qu'il a plu 400 mm de pluie supplémentaire au mois de décembre par rapport à l'année dernière alors que le mois n'est pas encore terminé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité du conseil municipal, l'espace vert continuera d'être utilisé par les enfants. A propos des problèmes d'évacuation des eaux, Monsieur le Maire oriente les propriétaires vers le syndicat des bassins versants.

### 2) Modification du tableau des effectifs – délibération

Monsieur le Maire propose à nouveau une modification du tableau des effectifs. En effet, la nouvelle employée des salles polyvalentes satisfait pleinement et il est envisagé de la mettre en stage. Pour cela il convient de supprimer le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à hauteur de 24/35ème, grade acquis par l'ancien agent, et de le remplacer par le grade d'adjoint technique à hauteur de 22,50/35ème annualisés, grade du nouvel agent.

De plus, suite à l'augmentation du nombre d'enfants au restaurant scolaire, l'agent de cantine a besoin d'augmenter d'une heure par jour son temps de travail. Son poste passerait donc de 26,34/35ème à 30,39/35ème au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe. C'est un temps convenu avec l'agent pour lui permettre de réaliser ses tâches de manière plus confortable.

Ces modifications sont conditionnées à l'accord du Comité Social Technique du Centre de Gestion de Seine-Maritime lors de la réunion du 21 décembre 2023. Après accord, les modifications interviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sous réserve de l'accord du Comité Social Technique du Centre de Gestion 76, Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	28,07/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	22,50/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	30,39/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise	C	1	35/35è	Selon le classement de l'agent

Monsieur le Maire demande à nouveau au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En conséquence des modifications des postes, Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le TABLEAU DES EMPLOIS ci-dessus, à compter du 01/01/2024 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter les modifications d'emplois ainsi proposées,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'accorder les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

ADOpte : à l'unanimité du conseil municipal la proposition ci-dessus.

### 3) Autorisation de donner les livres de l'ancienne bibliothèque de l'école – délibération

Lors de l'ouverture de la 5ème classe en septembre 2020, la bibliothèque de l'école a été vidée et les livres ont été entreposés dans une pièce au 1er étage de la mairie. L'équipe enseignante ne souhaite pas les récupérer et l'association de parents d'élèves a réfléchi à une solution de valorisation, sans succès. Les coordonnées de l'association « Livres sans frontières » située à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE ont été transmises par Madame Sylvie BLONDEL. Ils accueillent les dons du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Le but étant de libérer la pièce de l'étage qui n'est actuellement plus accessible. Elle sert par ailleurs de stockage pour la mairie (cartons de masques, machine à reliures, cadastre, urnes,...).

Monsieur le Maire propose de faire un tri préalablement avant de les donner pour notamment les mettre à disposition dans la boîte à livres (en projet).

Après échange, les élus acceptent à l'unanimité de faire don de ces livres à une association.

### 4) Convention d'occupation du domaine public – délibération

Dans le cadre de l'occupation d'une pièce du 1er étage de la mairie par une personne naturopathe, Monsieur le Maire souhaiterait instaurer le paiement d'un loyer. En effet, il était convenu de l'aider lors de la création son activité pour une durée approximative de 6 mois. Lors d'un échange avec Monsieur le Maire, la professionnelle a sollicité l'autorisation de rester encore environ 1 an, le temps de construire son propre cabinet.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter sa demande en contrepartie d'un loyer de 100,00€ mensuel. Une convention précaire a été rédigée et est soumise à l'ensemble des élus. Elle prendrait effet à compter du 1er janvier 2024. Pour une durée d'1 an, renouvelable pour la même période par reconduction expresse et écrite, dans la limite d'une fois. Elle est résiliable par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis d'un mois. Il ne peut y être exercé que l'activité de naturopathie. La convention est strictement personnelle et ne peut être cédée.

Monsieur LECLERC demande si la naturopathe est informée, Monsieur le Maire lui confirme qu'il s'agit de son initiative.

Monsieur le Maire propose de laisser à disposition ce bureau dès que possible à un professionnel, notamment à une orthophoniste.

Après échange, les élus acceptent à l'unanimité la signature de la convention par Monsieur le Maire.

### 5) Convention de stérilisation des chats errants – délibération

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ses pouvoirs de police, il est responsable de la tranquillité et de la salubrité publique. Selon l'article L.211-27 du code rural et de la pêche maritime, l'autorisation de la commune est obligatoire pour mener une campagne de stérilisation des chats errants. Dans le cas contraire, le Maire doit se justifier de ne pas mettre en œuvre de campagnes.

Plusieurs demandes ont déjà été présentées en mairie ces dernières années pour la prise en charge de chats errants sur la commune. Il est rappelé qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20.000 individus en quatre ans.

A cet effet, les vétérinaires de PAVILLY / BARENTIN, l'association « Biker Animal Force 76 » et « 30 millions d'amis » ont été contactés. L'association « Biker Animal Force 76 » interviendrait dans le but de trapper les chats, le vétérinaire serait en charge de castrer ou stériliser les chats ainsi que de les identifier. L'association « 30 millions d'amis » prend à sa charge 50 % des frais de vétérinaire qu'elle paie directement. Les tarifs 2023, susceptibles d'évoluer en 2024, sont de 92,90€ TTC pour une stérilisation et une identification, et de 71,00€ TTC pour une castration et une identification.

Pour cela, il convient de signer deux conventions tripartites. Une avec le vétérinaire et l'association « Biker Animal Force 76 » et une avec le vétérinaire et « 30 millions d'amis ». Il sera nécessaire de prévoir le versement d'une subvention à l'association « Biker Animal Force 76 » pour l'année 2024. Le montant de la subvention n'est pas défini.

Monsieur le Maire informe que le fait de nourrir un chat non identifié est punissable d'une amende de 450€.

Lors de la mise en place de cette convention, les administrés devront informer la mairie de la localisation de chats errants pour permettre à l'association « Biker Animal Force

76 » d'intervenir. Ils seront ensuite remis sur le lieu où ils ont été attrapés.

Plusieurs communes voisines ont déjà signé la convention.

Monsieur le Maire propose de signer les conventions pour une durée d'un an, de verser une petite subvention à l'association « Animal Biker Force 76 ». Cela permettra d'évaluer l'évolution de la situation.

Après échange, à l'unanimité le conseil municipal accepte la signature de la convention par Monsieur le Maire et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024.

### 6) Vidange de la cuve située à l'extérieur de la boulangerie – délibération

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été évoqué la dépollution de l'ancienne citerne située à l'extérieur de la boulangerie. En effet, de nombreux sacs de déchets ont été retrouvés dans une citerne remplie d'eau. La société « SARP Normandie » avait effectué un devis, après l'intervention d'un responsable sur place, pour un montant de 4.363,20€ TTC.

L'entreprise est donc intervenue, a vidé une grande quantité d'eau dans le tout à l'égout alors qu'il était convenu qu'elle soit retraitée. Les conditions ne sont pas idéales et les engins n'ont pas pu réaliser la vidange et l'extraction des déchets.

La société a donc transmis un second devis en complément du premier d'un montant de 3.313,20€ TTC. Le premier devis n'ayant déjà pas été réalisé, Monsieur le Maire l'a bien évidemment refusé.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal décide de conserver le premier devis pour l'évacuation totale des déchets et de l'eau ou d'arrêter les travaux sans aucun paiement du devis.

### 7) Projet 2024 du SDE76 – délibération

Monsieur le Maire rappelle que la commune réalise beaucoup de projets avec le SDE76 afin de bénéficier des subventions apportées pour l'éclairage public. Lors de l'installation rue du Centre, les rotules installées étaient défectueuses et doivent être changées car elles entraînent des pannes. Monsieur DEMAREST demande si elles ne peuvent pas être prises en charge par la garantie, Monsieur le Maire a essayé mais ce n'est pas possible. La commune a transmis les projets de travaux d'éclairage public 2024 au SDE76. Il a été retenu par le syndicat :

- Chemin du Manoir Bosquet : 15 lanternes, 9 lanternes sur mâts d'éclairage existants, 6 crosses et 6 lanternes sur supports béton existant.
- Chemin du Plix : 3 crosses et 3 lanternes
- Sente du Bourg : 2 crosses et 2 lanternes
- Rue du Centre : 2 lanternes et 25 rotules défectueuses.

Le total de ces projets représente 44.220,00€ TTC, avec un reste à financer par la commune de 22.958,25€ TTC. Monsieur le Maire rappelle qu'après s'être concentré sur le centre bourg il convient de réaliser les hameaux. Il serait nécessaire de continuer ces réalisations dans les hameaux car les projets sont de plus en plus nombreux et pas toujours acceptés par le SDE76.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet présenté, d'inscrire les dépenses au budget 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

### 8) Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables – délibération

## Conseils Municipaux (suite)

La loi d'accélération pour les énergies renouvelables (APER) votée le 10 mars 2023 entre dans sa phase de mise en œuvre. Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes et du public un outil cartographique permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

L'objectif est que les communes puissent faire leurs remontées à leur Référent Préfectoral. Passé un délai de 6 mois le Référent Préfectoral arrêtera la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée pour les zones situées sur son territoire. Dans le cas contraire, le Référent devra demander aux communes d'identifier de nouvelles zones.

Initialement les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2023 pour transmettre leur potentiel néanmoins il sera également possible de les envoyer au fil de l'eau dans le courant de l'année 2024.

Une carte va être transmise aux élus pour visualiser le potentiel de la commune et ainsi faire des suggestions d'implantation d'énergies renouvelables. Monsieur le Maire précise que FRESQUIENNES n'est pas dans un secteur favorable, ni en panneaux photovoltaïques, ni en géothermie, ni en éolien.

Chaque conseiller pourra faire une proposition et en discuter en conseil municipal.

Le but est que les élus soient les plus impliqués possible.

La carte est accessible sur le site : <https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public>

### 9) Subvention du transport dans le cadre des voyages scolaires de l'école – délibération

Après échange entre l'école et la mairie, il a été évoqué la fluctuation des effectifs à l'école et la subvention d'un montant fixe de 1.600€ par an pour le transport des voyages scolaires. Ce montant a été décidé au moment où les enfants scolarisés étaient d'environ 95, soit un coût d'environ 16,84€ par enfant. En y ajoutant une inflation d'environ 15 à 20 %, on obtient un coût par enfant entre 19,37€ et 20,21€.

Afin de tenir compte des effectifs fluctuants, tel qu'il est réalisé pour le montant des fournitures scolaires, Monsieur le Maire propose de revoir la subvention de transport scolaire et d'accorder une participation de 20€ par enfant scolarisé le jour de la rentrée scolaire (année N-1), celle-ci sera versée sur l'année N. Soit 128 enfants inscrits en septembre 2023, pour une subvention équivalente à 2.560€ à verser sur l'année 2024.

Cela évitera les subventions exceptionnelles hormis pour les classes découvertes qui sont elles-mêmes des voyages exceptionnels.

L'ensemble des conseillers municipaux accepte à l'unanimité cette décision.

### 10) Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur de 25% et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 100% pour l'année 2024 – délibération

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre le bon fonctionnement de la mairie, une délibération est prise chaque année à l'effet de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement à hauteur de 25% et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 100% entre le 1er janvier 2024 et le vote du budget soit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Budgétisé en 2023 en €	Autorisé en 2024 en €
011	565.270,96 €	565.270,96 €
012	346.020,00 €	346.020,00 €
014	50.865,00 €	50.865,00 €
65	89.758,50 €	89.758,50 €
INVESTISSEMENT		
Chapitre	Budgétisé en 2023 en €	Autorisé en 2024 en €
16	20.820,00 €	5.205,00 €
21	81.432,50 €	20.358,13 €
23	37.519,86 €	9.379,97 €

L'ensemble des conseillers municipaux accepte à l'unanimité la présente délibération.

### 11) Décision modificative de budget n°4 – délibération,

La décision modificative de budget n°1 a été rejetée par la trésorerie. Il convient donc de reprendre certaines écritures prévues, à savoir :

- La subvention de transport pour les voyages scolaires de l'école d'un montant de 2.350,00€ ;
- Les écritures d'ordre portant sur le paiement de l'avance de l'entreprise « SB CONSTRUCTION » pour le projet de la garderie d'un montant de 9.781,12€ ;
- La modification d'article comptable portant sur le raccordement de la garderie au réseau d'assainissement pour un montant de 10.000,00€ ;
- Pour des raisons techniques, la trésorerie ne parvient pas à rectifier le mandat n°125 payé en dehors de l'opération 202104 « GARDERIE », ce qui engendre un surplus des dépenses au chapitre 23 d'un montant de 37.519,86€ ;
- Les écritures d'ordre portant sur le paiement des factures du SDE76 ne font pas suffisants abondées et doivent être rectifiées à hauteur de 13.919,25€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 350,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 350,00 €</b>	
D 21538 : Autres réseaux		13 919,25 €
D 231-202104 : GARDERIE		9 781,12 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>23 700,37 €</b>
D 21532-202104 : GARDERIE	10 000,00 €	
D 2158-202104 : GARDERIE		10 000,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		37 519,86 €
D 231-202104 : GARDERIE	37 519,86 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>37 519,86 €</b>	<b>37 519,86 €</b>
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		2 350,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>2 350,00 €</b>
R 13258 : Subv. non transf. Autres groupements		13 919,25 €
R 238-202104 : GARDERIE		9 781,12 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>23 700,37 €</b>

L'ensemble des conseillers accorde à l'unanimité les modifications budgétaires.

### **12) Choix de l'entreprise portant sur le changement des fenêtres de l'école et de la cantine – délibération,**

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'une subvention du Fonds Vert d'un montant de 35.296,91€ et d'une subvention du Département d'un montant de 42.281,00€, soit un total de 77.577,91€. Le projet concerne les fenêtres des 3 classes de l'école élémentaire et du restaurant scolaire. Plusieurs sociétés ont été contactées. L'entreprise « Vallée de Seine Rénovation » propose 99.774,31€ HT pour des portes et fenêtres PVC (23 éléments) tandis que la société « SGM » propose 99.940,00€ HT pour des portes et fenêtres en aluminium (25 éléments).

Compte tenu de la qualité proposée et du nombre d'éléments supplémentaires, Monsieur le Maire est favorable pour faire intervenir l'entreprise « SGM ».

Il ne restera que la partie verrière dans le restaurant scolaire à modifier pour limiter les déperditions de chaleur qui pour le moment reste à l'étude car un agrandissement pourrait être envisageable sur cette partie.

Les travaux pourraient se réaliser en deux phases : les classes pendant les vacances de printemps et la cantine pendant l'été.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de réaliser les travaux par l'entreprise « SGM ».

### **13) Installation de stores occultants à l'école – délibération,**

La demande d'installation de stores occultants à l'école a été faite par les enseignants dans un premier temps afin de se protéger du soleil en période estivale, pour également utiliser de manière efficace les tableaux numériques et dernièrement afin de répondre aux obligations de mise en sécurité dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques d'intrusion au sein de l'école.

Un devis a été réalisé par l'entreprise « SGM » pour un total de 11 stores au prix de 8.420,00€ HT.

Monsieur le Maire propose de réaliser toutes les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de réaliser les demandes de subventions pour la pose de stores à l'école et la cantine.

### **14) Instauration de la cantine à 1€ par jour – délibération**

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants et de donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires. A cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€ dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus. Cette grille doit comporter au moins trois tranches. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1.000€.

Cela concerne 27 enfants de l'école de FRESQUIENNES.

11 enfants sont concernés par le barème 2 (quotient familial entre 1.001€ et 1.200€).

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de cantine de la manière suivante :

- Barème 1 : 1,00€ TTC : Soit un quotient familial inférieur à 1.000 €.
- Barème 2 : 3,59€ TTC : Revenus annuels compris entre 18.000€ et 36.000€, soit un quotient familial compris

entre 1.001€ et 1.200€.

- Barème 3 : 3,74€ TTC : Revenus annuels supérieurs à 36.000€, soit un quotient familial supérieur à 1.201€.
- Barème assistants familiaux : 3,44€ TTC.

Il est rappelé que les familles devront fournir à la mairie leur attestation de quotient familial CAF pour justifier du barème applicable. Sans le justificatif, le barème 3 sera automatiquement appliqué.

Monsieur le Maire propose également de conserver l'ancien barème 1 au tarif de 3,44€ TTC par repas et de l'appliquer aux assistants familiaux. En effet, dans un souci d'inclusion à l'école, selon la situation, il paraît préférable que les enfants mangent à la cantine avec leurs camarades. Néanmoins, le barème pénalise l'assistant familial qui présente son propre quotient familial (et non celui des parents). Plusieurs autres communes fonctionnent également de cette manière.

Il s'agit donc de signer une convention avec l'Etat pour une durée de 3 ans, néanmoins la commune a la possibilité de se retirer dès qu'elle le souhaite. Les demandes de règlements doivent être envoyées à la fin de chaque trimestre à l'Agence de Service des Paiements.

Les élus mettent en garde les familles que cette mesure durera tant que l'Etat continuera de la proposer. Un courrier sera adressé aux familles concernées.

Ces nouveaux tarifs prendront effet à partir du 1er jour du mois suivant la validation de la convention par l'ASP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

De modifier les tarifs de cantine ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place du dispositif « Cantine à 1€ ».

### **15) Réfection de la façade de la boulangerie et création d'un toilette – délibération**

Suite à l'acquisition des locaux de la boulangerie en 2021 par la municipalité, Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection de la toiture sont en cours. D'autre part, il sollicite ce jour le conseil municipal afin d'envisager la réfection de la façade (rejointement et vitrine) et la création de toilettes au rez-de-chaussée (dans le petit espace à côté du parking à vélo). En effet, jusqu'alors les boulangers devaient retourner dans leur logement au 1er étage, les empêchant par ailleurs de fournir des conditions de travail adaptées à un employé, à un apprenti ou à un stagiaire.

Pour cela, des devis ont été réalisés par différentes entreprises. Il reste à recevoir le devis portant sur l'isolation, le placo, l'électricité et la plomberie. Le montant des travaux avoisine les 80.000€ HT.

Monsieur le Maire et les Adjoints ont rencontré le chargé de mission du « Fonds Leader ». Il est envisageable de demander une subvention d'un montant total de 80%.

Le « Fonds Leader » est financé par la PACTE, il a déjà existé et finance parfois des projets qui ne seraient pas subventionnés sans ce fonds. Par exemple, un tiers lieu a été subventionné à CLERES.

Le but est d'utiliser ces fonds sinon ils repartent à l'Europe.

Les collectivités sont limitées à 80% de subvention. Si une subvention était demandée au Département, il faudrait la déduire du « Fonds Leader ».

Le Fonds Leader finance actuellement les projets qui apportent un réel soutien au dernier commerce de la com-

# Conseils Municipaux (suite)

mune.

Monsieur le Maire aimerait également à terme créer un lieu associatif dans la sacristie de l'église et le faire subventionner par le Fonds Leader. Il faut se renseigner sur la sacralisation car ils ne financent pas les lieux de culte. Il servirait aux associations pour les réunions, les activités... Cela représente un gros projet, d'environ 50.000€ avec la réfection du sol au plafond.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité de faire les demandes de subventions dans le cadre de ce projet.

## 16) Réalisation d'un mur de soutènement et un drain – délibération

Dans le but, de réaliser à terme un cheminement piéton du centre bourg vers le lotissement le Clos de la Plaine, il a été fait abattre des arbres à proximité du bassin de rétention de l'espace vert. Pour délimiter la partie communale de la partie privée, Monsieur le Maire envisage de réaliser une clôture. Il est donc envisagé de réaliser un mur de soutènement.

Les ouvriers de l'entreprise « LESUEUR TP » se sont rendus compte en creusant qu'il existe une évacuation des eaux de pluies de l'école. Il faut donc réaliser son raccordement.

Un devis a été réalisé par l'entreprise « LESUEUR TP » pour un montant total de 3.199,00€ HT. Il s'agira donc de signer un avenant au marché public de la garderie.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal accorde la dépense et de signer l'avenant.

## 17) Questions diverses

- La visite du Sénat est reportée au 02 mai 2024 à 10h40. Il reste à éclaircir les modalités pour déjeuner. Monsieur le Maire propose de convier d'autres élus afin de compléter un bus. Il sera évoqué cette possibilité avec la secrétaire de Madame la Sénatrice.

- Monsieur et Madame FAUCON ont adressé une lettre de remerciement au conseil municipal à propos de l'organisation de leurs noces de diamant. La lettre est lue aux conseillers. Les remerciements sont toujours très agréables.

- Un accord de subvention du Département de 65.021,00€ a été reçu pour la construction du préau, soit un total de subvention 100.621,00€ pour ce projet.

- Monsieur le Maire convie l'ensemble des conseillers à la cérémonie des vœux 2024 qui aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 à la salle polyvalente.

- La vitesse Route de Montville et Route de Barentin a été évoquée lors d'un rendez-vous en présence du responsable de la Direction des Routes du Département. Un contrôle de vitesse a eu lieu Route de Montville, majoritairement les usagers respectent la limitation à 70km/h. Monsieur le Maire a proposé d'abaisser la limitation à 50km/h néanmoins hors agglomération ce n'est pas acceptable. Il est alors proposé la pose de bande rugueuse et la diminution de la hauteur de la haie d'un propriétaire pour augmenter la visibilité. Les élus précisent que la zone à 50km/h a existé.

Il est suggéré de remettre un panneau de lieu-dit pour faire prendre conscience aux usagers qu'ils entrent dans une zone d'habitations.

A propos de la Route de Barentin, la réflexion se porte sur une diminution de la limitation à 50km/h en repoussant la zone d'agglomération. Des chicane provisoires pourraient être installées pendant 2 ans, puis selon les évolutions elles deviendraient définitives. Monsieur le Maire rappelle qu'un potentiel de construction existe au Hameau de la Cour Souverain ce qui augmenterait la circulation. Les gendarmes vont être sollicités pour faire des contrôles de vitesse. Madame BLOT confirme qu'il est très dangereux de prendre le bus pour les jeunes collégiens et lycéens sur la route de Barentin.

- Des travaux de création d'un assainissement collectif sont prévus à la Cour Souveraine. Monsieur le Maire précise qu'une pétition est en cours contre le projet. Ces travaux sont actuellement ralentis par une négociation en cours entre le Département et le Syndicat d'eau puisque les travaux vont endommager la route. Monsieur le Maire a contacté le Syndicat d'eau afin de rédiger un courrier d'information des riverains. En effet, peut-être que la communication du Syndicat d'eau n'a pas été suffisante et cela engendre la diffusion de fausses informations entre riverains.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Fresquiennes n'est pas compétente et ne participe pas financièrement. En 2018, un sondage avait été réalisé auprès des riverains, sur 34 maisons, 19 avaient répondu, 13 pour et 6 contre. Le compte rendu de conseil municipal du 29 janvier 2019 le relate.

Ce secteur avait été choisi parce qu'il existe un potentiel de construction et plusieurs maisons vieillissantes n'ont pas d'assainissement aux normes. Pour rappel, la mise aux normes coûte entre 10.000 à 15.000€. C'est une obligation pour les nouveaux propriétaires.

- Monsieur DEMAREST s'interroge sur les inondations de la commune suite aux importantes pluies des derniers jours. Monsieur le Maire n'a pas constaté de problème malgré la saturation arrivé mi-novembre, l'année dernière la saturation était intervenue plutôt la mi-janvier. Monsieur DEMAREST trouve que la route de Montville s'inonde trop rapidement juste en face du bassin de rétention. Il serait bon qu'une « rigole » soit réalisée du bord de route jusqu'au bassin pour que l'eau s'y évacue.

Au hameau du Bourg Joly l'une des deux bouches ne prends pas suffisamment l'eau. Monsieur le Maire l'a fait remarquer au responsable de la Direction des Routes. Il est important de revoir le bas-côté qui à l'époque était en fossé mais a été rebouché. Il serait bon de le creuser à nouveau pour limiter les inondations.

Les habitations habituellement inondées sont actuellement épargnées. Le syndicat des bassins versants peut réaliser une étude personnalisée sur les propriétés régulièrement impactées. Ils ont la possibilité d'étudier 10 dossiers par an pour préconiser des solutions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JANVIER 2024

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal qu'un virement de crédit a été effectué afin de régler les intérêts d'emprunt au chapitre 66. En effet, 15€ ont été transférés du compte 615221 « Entretien, réparations bâtiments publics » au compte 66111 « Intérêts réglés à

l'échéance ». La nomenclature M57 permet de réaliser des modifications de budget sans l'accord préalable du conseil municipal néanmoins Monsieur le Maire doit informer les conseillers lors de la prochaine réunion.

## 1) Modification du tableau des effectifs – délibération,

Un agent a récemment obtenu le concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Monsieur le Maire propose au conseil municipal donc de modifier le tableau des effectifs afin de permettre à l'agent de bénéficier des avantages de son concours. Les obligations réglementaires imposent de déclarer la vacance du poste puis de procéder au recrutement de l'agent. Le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h sera ensuite supprimé.

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				Selon le classement de l'agent
Adjoint technique territorial	C	1	28,07/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	22,50/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	30,39/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise	C	1	35/35è	

Monsieur le Maire demande à nouveau au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En conséquence des modifications des postes, Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le TABLEAU DES EMPLOIS ci-dessus, à compter du 01/02/2024 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter les modifications d'emplois ainsi proposées,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'accorder les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

ADOpte : à l'unanimité du conseil municipal la proposition ci-dessus.

## 2) Convention de déneigement des voiries communales – délibération

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de matériel adapté pour assurer le déneigement des routes communales en cas de besoin. Conformément à l'article 10 de la loi n°99-574 du 09 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, les exploitants agricoles peuvent apporter leur concours à la commune. Pour la participation au déneigement, Monsieur le Maire propose que la rémunération des agriculteurs soit fixée à 60€ de l'heure (montant calculé en incluant les frais de carburant). L'ancienne convention était à 45€ de l'heure et expirait en 2018.

Ces conventions seront prises pour une durée de 2 ans à savoir du 1er février 2024 au 15 avril 2026. Jusqu'à la fin du mandat.

Plusieurs agriculteurs sont sollicités. Les agriculteurs

interviendront après avoir effectué leur travail personnel avant de déneiger. Les routes départementales ne sont pas concernées.

Monsieur DEMAREST ne prend pas part au vote car il est personnellement concerné par la signature d'une convention de déneigement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné.

Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

## 3) Demande de subvention pour la réalisation d'un voyage scolaire à Jumièges – délibération

Monsieur le Directeur de l'école de Fresquiennes souhaite réaliser un voyage scolaire du lundi 03 juin au vendredi 07 juin 2024. Le Département peut être sollicité afin de financer en partie ce voyage. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au conseil municipal de réaliser la demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a réalisé la demande de subvention.

## 4) Organisation d'un voyage scolaire à Jumièges par l'école des Marronniers – délibération

Monsieur le Directeur de l'école sollicite la commune afin de réaliser un voyage scolaire à Jumièges. En effet, les enfants de CP, CE1 et CE2 sont concernés, soit au total environ 52 enfants. Des activités telles que le tir à l'arc, du football, des jeux d'orientation, du kayak seront organisées.

Pour la commune, il s'agit de réaliser l'ensemble des dépenses et de percevoir l'ensemble des recettes par sa comptabilité. Les dépenses et les recettes s'équilibreront. Les enfants seront véhiculés par les parents, il n'y a donc pas de facture de transport. Ils seront hébergés en partie dans des structures ou dans des tentes. Deux devis ont été signés, un de 4.075,60€ TTC et un de 6.425,40€ TTC.

A propos des recettes, une subvention du Département est espérée à hauteur de 10€ par enfant environ. La coopérative scolaire apportera 30€ par enfant ainsi qu'une partie de la subvention de la commune portant sur le transport des voyages scolaires. Le reste à charge sera réparti entre les familles pour un coût approximatif de 160€ auquel les habitants de Fresquiennes peuvent déduire la participation du CCAS de 30€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la réalisation de séjour pédagogique.

## 5) Demande de subvention pour la végétalisation de la cour de l'école des Marronniers – délibération

Les travaux du préau et de la garderie devraient s'achever en même temps aux alentours de la fin avril. Afin d'apporter un cadre harmonieux, Monsieur le Maire propose de revoir la cour de récréation. Il serait l'occasion de créer des zones d'ombres (inexistantes à ce jour), d'apporter une solution de gestion des eaux pluviales (réalisation d'une noue) et de l'agrémenter par des jeux extérieurs ou des traçages au sol qui permettront d'apporter un enrichissement ludique aux temps de pauses.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de réaliser les demandes de subventions pouvant être accordées à la commune. Le Département et l'Etat seront sollici-

## Conseils Municipaux (suite)

tés ainsi que l'agence de l'eau selon les aménagements envisagés pouvant entrer dans un cadre subventionnable.

L'agence de l'eau ne subventionne pas les projets de désimperméabilisation totale mais l'évacuation de toutes les eaux de pluie provenant des surfaces doit être gérée notamment par la réalisation d'un jardin de pluie / une noue. Le Directeur de l'école est également investi, les enfants ont également été sollicités. Il est envisagé de réaliser un théâtre de plein air, un parcours de billes, terrain de foot, circuit vélos...

Le projet n'irait pas au-delà de 100.000€ HT afin d'éviter de réaliser un marché public. Dans l'idéal, les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été 2024, selon les réponses des financeurs.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subventions portant sur ce projet.

### **6) Demande de subvention pour la rénovation énergétique des salles polyvalentes – délibération**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé la rénovation énergétique des salles polyvalentes. L'architecte a transmis un estimatif du projet à réaliser. Il s'agirait donc :

- Une rénovation thermique totale de la salle polyvalente,
- Un changement du système de chauffage pour les deux salles.

Monsieur le Maire préfère se préparer à des dépenses importantes. Si les subventions n'étaient pas à la hauteur, les postes de dépenses seraient alors revus.

Monsieur OCTAU précise que la priorité serait de changer le mode de chauffage. Monsieur LECLERC précise que le coût électrique pour les salles représente pour l'année 2022 la somme de 29.000€. En 2023, un total de 63.000€ de dépenses d'électricité et 46.000€ consacrés pour les salles. Avant la guerre en Ukraine, les dépenses étaient d'environ 11.000€.

Une meilleure économie serait réalisée avec l'installation d'une chaudière au bois, même avec le prix du granulé qui s'est envolé en partie dans les mois précédents. Il est néanmoins difficile d'envisager un lieu de stockage. Le système de pompe à chaleur permettrait de faire une grosse économie et serait souhaitable.

Cette année, la commune a obtenu environ 77% de subventions pour le changement des fenêtres de l'école et de la cantine, soit presque 80% (maximum autorisé).

Madame COURBE confirme que si malgré un coût important pour la commune permet une économie significative, la dépense sera vite amortie.

L'installation de deux pompes à chaleur représente un coût d'environ 55.000€. Avec 80% de subvention, le reste à charge est infime. Monsieur le Maire rappelle que la commune a la capacité de réaliser ces dépenses grâce à ses moyens financiers, c'est une chance. Il est important de réaliser rapidement ces travaux car les subventions ne seront pas toujours présentes pour ce type de projet.

Après échange, les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des demandes de subventions.

### **7) Choix de l'entreprise pour le lot n°3 du marché public de la construction du préau – délibération**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que

le lot n°3 du marché public de la construction du préau a dû être relancé pour vice de procédure. A cet effet, un nouvel appel à candidatures a été publié en décembre dernier.

Quatre entreprises ont répondu. Le rapport d'analyse fait apparaître que l'entreprise DURAND ET FILS obtient la note de 100 au prix de 29.809,30€ HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre le résultat du rapport d'analyse et d'attribuer le lot à l'entreprise DURAND ET FILS.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal accepte d'accorder le lot n°3 à l'entreprise DURAND ET FILS pour la construction du préau.

Le coût total du projet est donc : 178.834,06€ HT.

### **8) Questions diverses**

Deux représentants de la commune doivent être désignés pour la réalisation du PLU avant le 08 février : Le Maire est conseillé d'être là. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un PLU avec 51 communes. Il s'agit d'un gros dossier où il sera important de défendre et représenter la commune surtout pour des réunions qui peuvent avoir lieu dans la journée : Bernadette VIVES et Monsieur le Maire sont désignés. Monsieur LECLERC demande la durée de réalisation du PLU de la commune : 6 ans (2008 à 2014). Il faut s'attendre à ce que les communes aient moins de surface à construire.

L'objectif en 2050 est de diminuer de 85 % les constructions de maisons individuelles. Les seules possibilités seront de découper des terrains dans des zones restées constructives et de rénover des bâtiments.

La porte d'entrée de la mairie sera changée et il sera nécessaire de choisir la couleur, soit blanc, soit gris, soit rouge comme la maison d'à côté. Monsieur le Maire fera un montage pour choisir au prochain conseil. Il était proposé de changer la couleur afin de repérer plus facilement la porte d'entrée.

Sur le projet de tout à l'égout, la pétition est bien arrivée à la mairie néanmoins Monsieur le Maire rappelle que le projet est mené par le syndicat d'eau à qui elle a été transmise. Les élus ont provoqué une réunion avec le syndicat, les conseillers municipaux sont invités. Les assainissements individuels aux normes paieront 600€ pour se raccorder et les assainissements individuels qui ne sont plus aux normes paieront 2000€. Monsieur le Maire rappelle que le projet est déjà très entamé et ne peut être arrêté au risque de devoir rembourser le syndicat sur les démarches entamées. Les habitants qui ont signé la pétition ne sont pas majoritaires. Il est rappelé que remettre aux normes un assainissement individuel peut coûter jusqu'à 10.000€. L'agence de l'eau n'était pas favorable à cette installation et dans ce cas ils ne peuvent accorder d'aide au raccordement. Monsieur le Maire souhaiterait que des délais supplémentaires soit accordés.

Monsieur OCTAU dit que le regret est d'avoir attendu trop longtemps. En 2018, il aurait été nécessaire d'accélérer le projet ou au moins de communiquer. Le souci se porte sur les constructions entre 2018 et 2024 qui doivent prévoir des travaux pour se raccorder et endommager leur terrain.

Monsieur le Maire propose de demander de faire financer la boîte à livres (crédit agricole, mutuelle...). Le devis demandé était trop important. Monsieur Jean-François LECOURT avait proposé une boîte à 1.000€.

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FEVRIER 2024

### 1) Avenant au marché public de la construction de la garderie périscolaire – délibération,

Dans le cadre de la construction de la garderie périscolaire, il est prévu de réaliser des travaux d'extérieurs supplémentaires. En effet, le cheminement piéton depuis la rue du Centre jusqu'à la garderie périscolaire est à revoir. Pour cela, un devis a été réalisé par l'entreprise en charge des travaux de VRD. Il s'élève à 77.157,15€ HT et porte donc le marché public pour le lot n° 11 - VRD à un total de 171.729,97€ HT.

Cela comprend un cheminement piéton de la rue à la garderie, des clôtures rigides, une grille d'évacuation des eaux de pluie, un parking dont une place handicapée (derrière le marronnier avec un sol drainant), un portail d'accès (pompiers notamment), une barrière piéton (du cheminement vers la cour de récréation),...

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cet avenant.

### 2) Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs 2024-2025 – délibération

Monsieur le Maire rappelle que la commune est responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement lors des périodes de vacances scolaires. Afin de garantir ce service, un directeur, un directeur adjoint (pour la période des grandes vacances) et des animateurs doivent être recrutés.

Le montant des rémunérations n'a pas évolué depuis au moins 10 ans. Lors du recrutement l'an dernier, un tiers des candidats présents aux entretiens est parti ailleurs pour trouver de meilleures rémunérations.

Les difficultés croissantes de recrutement poussent Monsieur le Maire et Madame VIVES à proposer une augmentation qui prendra également en compte l'inflation des dernières années.

Le personnel de l'accueil de loisirs est rémunéré forfaitairement à la journée selon les rémunérations brutes suivantes. Pour rappel, les rémunérations actuelles sont :

- Directeur / directrice : 50€ / jour - 50€ / nuitée
- Directeur / directrice adjoint(e) : 46€ / jour - 46€ / nuitée
- Animateur / animatrice : 42€ / jour - 42€ / nuitée
- Aide animateur / stagiaire : 36€ / jour - 36€ / nuitée

Il est proposé les rémunérations suivantes :

- Directeur / directrice : 55€ / jour - 55€ / nuitée
- Directeur / directrice adjoint(e) : 50€ / jour - 50€ / nuitée
- Animateur / animatrice : 46€ / jour - 46€ / nuitée
- Aide animateur / stagiaire : 40€ / jour - 40€ / nuitée

S'ajoutent à ces rémunérations, 10% de congés payés.

Pour l'accueil durant l'été, il est versé une prime de 600€ au directeur et une prime de 200€ au directeur adjoint.

Une prime de 200€ est versée uniquement au directeur pour l'accueil des petites vacances scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de valider ces montants de rémunération de la session de juillet 2024 à la session d'avril 2025, auxquels s'ajoutent les 10% de congés payés et les primes de 200€ et 600€.

### 3) Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat – délibération

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour

certaines agents territoriaux.

Tous les agents de la commune sont concernés. Une délibération doit être prise par l'autorité territoriale après avis du Comité Social Territorial.

Le montant de la prime est déterminé par l'organe délibérant dans les limites fixées par le décret en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime est fixée proportionnellement à la quotité de travail et à la durée d'emploi sur cette même période de référence.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès des communes alentour pour connaître leur position. Environ 90% des communes votent cette prime dans les conditions présentées ci-dessous. Monsieur le Maire n'est pas tellement favorable à ce type de mesure, en effet il rappelle que l'inflation est pérenne ce qui n'est pas le cas de cette prime. Il faudrait plutôt prévoir une augmentation du point d'indice. D'autant que la Dotation Globale de Fonctionnement est censée augmenter proportionnellement à l'augmentation du point d'indice, tandis que la prime n'est pas compensée par l'Etat. De plus, certaines communes n'ayant pas les moyens, ne verseront pas la prime. Cela crée des inégalités entre les agents.

Monsieur le Maire se veut rassurant pour le versement de la prime, qui est amplement méritée par les agents de la commune. La majorité des agents est concernée par la première tranche.

Il convient donc pour le moment de valider les montants proposés et de les faire valider par le Comité Social Territorial, à savoir :

Rémunération brute du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23.700 €	800 €
Supérieure à 23.700 € et inférieure ou égale à 27.300 €	700 €
Supérieure à 27.300 € et inférieure ou égale à 29.160 €	600 €
Supérieure à 29.160 € et inférieure ou égale à 30.840 €	500 €
Supérieure à 30.840 € et inférieure ou égale à 32.280 €	400 €
Supérieure à 32.280 € et inférieure ou égale à 33.600 €	350 €
Supérieure à 33.600 € et inférieure ou égale à 39.000 €	300 €

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité de présenter au Comité Social Territorial le versement de la prime tel qu'il l'a été évoqué ci-dessus.

### 4) Tarifs et durées des concessions de cimetière – délibération

Des usagers ont fait la demande de renouveler une concession de cimetière pour une durée de 15 ans au lieu des 30 ans proposées. Monsieur le Maire propose de permettre le renouvellement des concessions pour une durée de 15 ans, à savoir :

Durée unique	15 ans	
Concession de terrain uniquement	150 €	Au profit du CCAS
* Concession de terrain cavurne	100 €	Au profit de la commune
Concession d'une cavurne en béton	400 €	Au profit de la commune

\* pour une concession de terrain de 2 m<sup>2</sup>, le tarif est unique pour un ou deux cercueils. Ils devront obligatoirement être juxtaposés.

# Conseils Municipaux (suite)

Le premier titre de concession s'effectuera toujours pour une durée de 30 ans mais le renouvellement pourra avoir lieu soit pour une durée de 30 ans ou de 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE : à l'unanimité le renouvellement des concessions pour une durée de 15 ans selon les montants ci-dessus.

## 5) Tarification de la salle de conseil municipal – délibération

Les salles polyvalentes sont très régulièrement utilisées et ne permettent pas toujours de répondre à la demande des administrés (inhumation, réunion...). La salle du conseil municipal est également mise à disposition gratuitement aux associations de la commune. Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition des usagers la salle de conseil municipal contre participation financière.

Pour une association ou une entreprise (hors commune) devront payer la somme de 100,00 €, du lundi au vendredi à des fins non commerciales.

Après avoir échangé, les conseillers municipaux acceptent de louer la salle de conseil municipal selon les conditions évoquées.

## 6) Adhésion à l'association « L.N.P.N » 2024 – délibération

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'association « L.N.P.N ». La cotisation s'élève à 50€ pour les collectivités (5€ pour les habitants). Il s'agit de prévoir son renouvellement pour l'année 2024.

L'argent pourrait par exemple servir à payer un avocat.

La commune de Fresquiennes est concernée parce que quelques terrains sont dans le périmètre mais la ligne ne passera pas sur la commune. Les travaux de la phase 1 devraient avoir lieu de 2030 à 2040 et les travaux de la phase 2 (Barentin à Yvetot) devraient être réalisés de 2040 à 2050.

La présidence a été donnée à M. Gérard LESEUL, Député de circonscription. Monsieur OCTAU est vice-président, Paul LESELLIER, Maire de PISSY POVILLE, est trésorier, Sylvain GARANT, Maire de SAINT MARTIN DE L'IF, est secrétaire.

Une réunion publique a été organisée le 21 février dans la salle polyvalente de Fresquiennes et a été un franc succès.

Après échange, l'ensemble des conseillers acceptent le renouvellement de la cotisation.

## 7) Adhésion au C.A.U.E 2024 – délibération

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au C.A.U.E qui peut apporter son soutien dans les projets d'aménagements urbains. Par exemple, ils ont été sollicités à propos de la cour de récréation portant sur la renaturation. Cette adhésion n'est pas valable uniquement pour la commune mais elle s'adresse à tous les habitants qui peuvent demander un conseil personnel. Le montant de la cotisation s'élève à 127,32€. Monsieur le Maire propose de

renouveler l'adhésion pour l'année 2024.

Après échange, l'ensemble des conseillers acceptent de renouveler l'adhésion au C.A.U.E.

## 8) Questions diverses

Dans le cadre du SGEP (Schéma de Gestion des Eaux Pluviales), lors de la dernière réunion, un représentant de l'agence de l'eau a précisé que des subventions étaient possibles (24€ HT du m<sup>2</sup>) dans le cadre de renaturation de la cour d'école, à partir du moment où le ruissellement des eaux pluviales de la cour est géré de manière autonome (massif type jardin de pluie).

Le fonds LEADER (fonds européens) peut financer à hauteur de 80% le projet de rénovation de façade de la boulangerie : façade côté route (enseigne et façade en bois peint), rejointement des trois façades, création de toilettes et d'un parking à vélo. Le visuel du projet est présenté aux élus. La partie gauche du rez-de-chaussée ne sert pas pour le moment. Il pourrait être possible de créer une épicerie ou un coin thé. Une création de toilettes est prévue car actuellement il n'existe qu'un sanitaire dans le logement.

Monsieur OCTAU propose d'évoquer à nouveau le choix de la couleur de la porte d'entrée de la mairie. Il est proposé de modifier la couleur pour identifier plus facilement l'entrée. Après un vote, la couleur bordeaux (comme les volets de la maison communale) a été choisie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de venir visiter le chantier de la garderie le vendredi matin. La fin de chantier est prévue fin mars.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une construction illégale est en cours au Hameau de la Bénardière. Le Procureur de la République a été informé. Les démarches sont en cours. Malheureusement aucune régularisation n'est envisageable puisqu'il s'agit d'un terrain non constructible. Monsieur le Maire est régulièrement en contact avec les propriétaires.

La CCICV a engagé le PLUi en ce début d'année. Le PADD sera voté fin 2024. Nous devrions savoir quels terrains seront constructibles dans le futur. Les directives de l'Etat sont de diviser par deux le nombre de terrains constructibles. Les communes conserveront au minimum 1 hectare. Il reste encore 60 hectares à répartir sur les communes de la CCICV, soit environ 1 hectare par commune ce qui porte potentiellement à 2 hectares par commune de zone constructible. Beaucoup de terrains constructibles actuellement vont être retirés en 2025.

Nous rencontrerons le 21 mars les personnes en charge du PLUi. Nous devons apporter les arguments pour valoriser notre territoire. Fresquiennes est idéalement située avec la proximité importante de l'autoroute, des zones d'activités. Nous pouvons nous considérer comme un village d'avenir.

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024

Monsieur le Maire remercie la présence de Madame Sylvie SZCZEPANSKI, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Montville.

### 1) Approbation du compte de gestion 2023 – délibération,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte adminis-

tratif. Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de Montville pour l'exercice 2023. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2) Approbation du compte administratif 2023 – délibération

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil municipal à Monsieur Etienne LECLERC, Adjoint en charge des Finances.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 se décompose ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 751 263,57	G 860 714,18
	Section d'investissement	B 803 332,95	H 391 909,80
		*	*
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 528 572,82
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 161 341,42
		*	*
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		*A+B+C+D 1 554 596,52	*G+H+I+J 1 942 538,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 759 029,95	L 737 190,57
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	*E+F 759 029,95	*K+L 737 190,57
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	*A+C+E 751 263,57	*G+I+K 1 389 287,00
	Section d'investissement	*B+D+F 1 562 362,90	*H+J+L 1 290 441,79
	TOTAL CUMULE	*A+B+C+D+E+F 2 313 626,47	*G+H+I+J+K+L 2 679 728,79

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2023.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

## 3) Affectation du résultat – délibération

Le résultat de l'exercice 2023 fait apparaître un résultat de la section d'investissement déficitaire et un résultat de la section de fonctionnement excédentaire :

Résultat d'investissement de l'exercice :	- 250.081,73€
Solde des Restes à Réaliser :	- 21.839,38€
Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent :	528.572,82€
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	109.450,61€
Résultat cumulé de fonctionnement :	638.023,43€
Solde à reporter en investissement :	- 271.921,11€
Solde à reporter en fonctionnement :	366.102,32€

Le Conseil municipal valide le report automatique au budget primitif 2024 des résultats de chaque section :

Report de l'excédent de fonctionnement de 366.102,32€ au compte C/002

Report du déficit de la section d'investissement de 250.081,73€ au C/001

Emission d'un titre au C/1068 pour le montant d'affectation du résultat à hauteur de 271.921,11€.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame SZCZEPANSKI qui propose de présenter le document de valorisation financière 2023 de la commune :

En recettes de fonctionnement, il est constaté une évolution constante au cours des cinq dernières années, à la fois sur les ressources fiscales : 41% en 2019, 48% en 2020, **sans augmenter les taux**. Cela peut s'expliquer par une augmentation du nombre d'habitants et par le fait que l'Etat augmente les bases fiscales. Monsieur le Maire rappelle que les taux de taxes foncières sont très bas par rapport aux communes environnantes.

Les dotations et participations ainsi que les ventes et autres produits courants sont à peu près dans les mêmes proportions que l'année passée.

Les ressources fiscales par habitant pour Fresquiennes représentent 350€ alors que pour les communes équivalentes du Département le montant est de 424€ et de 513€ pour la moyenne Nationale.

En dépenses de fonctionnement, on constate une augmentation. Le but étant que les dépenses n'augmentent pas plus que les recettes. On constate la stabilité dans les charges générales qui reste dans la moyenne. Les charges de gestion courante de la commune (84€) restent bien plus faibles que les moyennes des communes du Département (122€). Les charges de personnel sont très bien gérées (282€ pour la commune contre 306€ pour le Département).

L'autofinancement :

La CAF brute est la différence entre les produits de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. Le but est qu'elle soit toujours positive. Elle l'est à Fresquiennes depuis les cinq dernières années.

La CAF nette est la CAF brute moins le capital des emprunts. La CAF nette de Fresquiennes est toujours positive ce qui signifie que la situation est très saine.

Sur les opérations d'investissement :

On constate des dépenses importantes sur 2023 (construction de la garderie notamment).

Evidemment, les dépenses par habitant sont très importantes (713€) par rapport aux communes du Département (275€) et National (353€). Le but d'une commune étant de créer du service à ses habitants. C'est très positif.

Dans les recettes d'investissement :

Les dotations et fonds globalisés correspondent au FCTVA, à la taxe d'aménagement perçus. Les subventions et participations correspondent aux dossiers réalisés auprès des différents potentiels financeurs. On constate que la part par habitant est de 222€ à Fresquiennes, tandis qu'elle représente 101€ pour les communes du Département. Cela reflète l'implication des élus à obtenir des aides et la qualité des dossiers présentés.

Madame SZCZEPANSKI précise qu'une commune doit avoir une trésorerie d'au moins un mois de charges d'avance sur le compte bancaire. La trésorerie de Fresquiennes reste très correcte car elle oscille entre 400.000€ et 450.000€.

La DGF est versée en partie en fonction de la population. L'augmentation progressive de la population permet d'augmenter doucement la DGF. Monsieur le Maire a peur que la DGF baisse car avec le PLUi le nombre de constructions va diminuer, la population va diminuer et la DGF va donc diminuer plus rapidement.

Madame SZCZEPANSKI confirme la gestion très saine des

# Conseils Municipaux (suite)

finances de la commune.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur gestion et le personnel municipal pour leur implication.

## 4) Vote des taxes communales – délibération

L'article 16 pour la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, qui concerne :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux.

Après échange avec l'ensemble du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de reporter les taux de la manière suivante pour l'année 2024.

Taux 2024	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %
Taxe d'habitation	16,09 %

## 5) Attribution des subventions aux associations – délibération

Comme chaque année, les associations sollicitent la commune afin de les aider à financer leurs événements.

ASSOCIATIONS	Montant
ANCIENS COMBATTANTS	380 €
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES DE FRESQUIENNES	430 €
CLUB DES ANCIENS DE FRESQUIENNES	840 €
CLUB DES LOISIRS	2.500 €
CLUB DES LOISIRS (aide pour les salaires) (11,65€/ 2 x 700 h)	4.077,50 €
CLUB DU GRAND AIR	320 €
COMITÉ DES FÊTES	2.270 € + 900 €
LA PUCE À L'OREILLE	250 €
S.N.P.A. Rouen	32 €
UNION SPORTIVE FRESQUIENNES / SAINT JEAN DU CARDONNAY	700 €
RED 76	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (20€ x 128 enfants en septembre 2023)	2.560 €
LNPNI OUI MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>15.509,50 €</b>

Madame Sylvie BLONDEL ne peut pas prendre part au vote du fait de sa fonction de trésorière au sein du Comité des Fêtes. Après échange, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le versement des subventions présentées sous condition pour les associations de présenter leur bilan financier.

## 6) Recette exceptionnelle – information

Madame SZCZEPANSKI a récemment informé Monsieur le Maire que la commune avait depuis 2016 de la TVA à décaisser auprès des impôts d'un montant de 32.300,71€. Cette somme n'a jamais été payée auprès de la DRFIP ni

même réclamée par les services. Cette TVA à décaisser est désormais atteinte de déchéance quadriennale et est donc définitivement acquise à la commune.

Cela concerne la vente de terrains à bâtir. Il s'agit de la TVA sur la plus-value perçue lors de la vente des terrains à bâtir du lotissement Jean-Baptiste Delahaye.

Cette somme est donc inscrite au budget 2024 à l'article 75888.

Monsieur le Maire remercie Madame SZCZEPANSKI pour cette bonne nouvelle.

## 7) Approbation du budget primitif 2024 – délibération

Vu les propositions budgétaires détaillées et présentées au conseil municipal, après examen et débat, l'ensemble des conseillers municipaux adopte à l'unanimité le budget proposé qui se compose de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	512 663,75	784 584,86
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	759 029,95	737 190,57
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 250 081,73	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 521 775,43	1 521 775,43

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 187 747,32	821 645,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 366 102,32
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 187 747,32	1 187 747,32

- D'AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

## 8) Avenant au marché public de la construction de la garderie périscolaire - lot électricité - délibération

Afin d'apporter un confort supplémentaire dans la garderie, les élus souhaitent installer un vidéoprojecteur (avec le câblage) et l'ajout de spots pour l'éclairage extérieur.

L'entreprise « SCAE » du lot électricité du marché public propose un avenant à hauteur de 4.371,26€ HT.

Monsieur DEMAREST s'interroge sur le fait de pouvoir utiliser le matériel et les locaux par exemple lors de réunion de la commune etc. L'ensemble des conseillers s'accordent sur le fait qu'au vu du projet et de son montant, il est fort intéressant que les locaux puissent être mutualisés et utilisés par le plus grand nombre.

Le mur de projection sera bien blanc. Monsieur LOISEL met en garde sur le revêtement pour une qualité de projec-

tion. Au besoin, il faudra potentiellement prévoir un écran. Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux accepte à l'unanimité cet avenant.

### 9) Avenant au marché public de la maîtrise d'œuvre de la construction de la garderie périscolaire – délibération

Monsieur le Maire rappelle que lors de la signature du marché public de maîtrise d'œuvre, le coût était à hauteur de 7,20 % sur un montant total de travaux de 500.000€ HT, soit 36.000€ HT ainsi que l'ordonnancement, le pilotage et la coordination à 3.000€ HT.

A ce jour, le montant total des travaux s'élève à 843.022,36€ HT. L'architecte propose donc un avenant portant le coût du marché de maîtrise d'œuvre à un total de 59.011,57€ HT.

Ces conditions étaient inscrites dans le marché public de maîtrise d'œuvre. La base de 500.000€ HT avait été prévue en fonction d'un projet similaire sur une autre commune qui réalisait également une garderie à ce montant.

Après échange, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité l'avenant de l'architecte.

### 10) Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat- délibération

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. Le centre de gestion de Seine-Maritime a validé lors du comité social territorial du 05 avril 2024, les plafonds décidés par le conseil municipal lors de la réunion du 27 février 2024.

Rémunération brute du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23.700 €	800 €
Supérieure à 23.700 € et inférieure ou égale à 27.300 €	700 €
Supérieure à 27.300 € et inférieure ou égale à 29.160 €	600 €
Supérieure à 29.160 € et inférieure ou égale à 30.840 €	500 €
Supérieure à 30.840 € et inférieure ou égale à 32.280 €	400 €
Supérieure à 32.280 € et inférieure ou égale à 33.600 €	350 €
Supérieure à 33.600 € et inférieure ou égale à 39.000 €	300 €

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique au mois de mai 2024.

Elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### 11) Projet d'acquisition de mobilier pour la salle du « foyer » - délibération

La salle du « foyer » est une des deux salles communales utilisées par les associations mais également louée aux particuliers. Les tables mises à disposition sont vétustes (pieds cassés, trous sur les plateaux...). Il est donc proposé de les changer.

Plusieurs entreprises ont été comparées pour des tables similaires à celles de la salle polyvalente (plus faciles à monter). L'entreprise « SEREM » propose les prix les moins chers selon le détail suivant :

Type	Quantité	Prix unitaire en € HT	Total en € HT
Plateaux stratifiés	24	127,76	3.066,24
Pieds	40	30,37	1.214,80
Entretoises	50	15,26	763,00
Chariots	2	412,76 + 720,12	1.132,88
		<b>TOTAL</b>	<b>6.176,92</b>

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent cette dépense qui est inscrite dans le budget primitif 2024.

Monsieur LOISEL demande à quoi vont servir les anciennes tables. Le problème du stockage se pose. Il faut les sortir du local et y réfléchir.

### 12) Projet d'aménagement extérieur (mobilier urbain, plantation...) – délibération

Monsieur le Maire souhaite réaliser quelques aménagements extérieurs par l'installation de barrières de sécurité aux abords de l'école, des bancs (à côté du rond-point dans l'espace vert et un à côté de l'école, des jardinières et un support à vélos à la boulangerie). Ce type de projet peut être subventionné par le Département de Seine-Maritime jusqu'à 30%. Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant :

Entreprise SEREM			
Barrières	1 227.85 €	Département	2 611.72 € 30%
	227.91 €		
Balconnières	528.10 €		
	95.58 €	Fonds propres	6 094.02 € 70%
Jardibanc	439.27 €		
Jardinières	1 734.00 €		
Entreprise AD			
Banc	988.00 €		
Entreprise SEMIO			
Banc	1 034.13 €		
Entreprise ADEQUAT			
2 jardinières en cascade	2 128.12 €		
Support à vélos	302.78 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 705.74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8.705,74 €</b>

Après échange, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de réaliser une demande de subvention auprès du Département et d'inscrire les sommes au budget primitif 2024.

### 13) Mise à jour du montant portant sur l'acquisition de stores à l'école – délibération

Le devis d'installation des stores à l'école a été modifié et est porté à un montant total de 12.815,00€ HT pour 18 stores (3 stores supplémentaires sur la cantine). Il s'agit de stores occultants pour l'école (pour faciliter l'utilisation des écrans interactifs et pour répondre à la demande du PPMS des anti-intrusions). Ils seront non occultants pour la cantine afin de simplement protéger du soleil et de la chaleur. L'ancien montant était de 8.420,00€ HT pour 11 stores.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider

# Conseils Municipaux (suite)

le plan de financement suivant afin d'inscrire les sommes au budget et les subventions sollicitées :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
- Pose et fourniture	12.815,00	<b>Aides publiques :</b> - Département - DETR	3.844,50 3.844,50	30 30
<b>Sous total</b>	<b>12.815,00</b>	<b>Sous total</b>	<b>7.689,00</b>	<b>60</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	5.126,00	40
<b>TOTAUX</b>	<b>12.815,00</b>		<b>12.815,00</b>	<b>100</b>

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et d'inscrire les sommes au budget 2024.

## 14) Plan de financement portant sur la végétalisation de la cour d'école – délibération

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement portant sur la végétalisation de la cour d'école :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
- Travaux :	99.322,45	<b>Aides publiques :</b> - Département - DETR - Fonds Vert	29.796,73 29.796,73 19.864,49	30 30 20
• Réfection de la cour				
• Création d'un théâtre de verdure				
• Création d'un jardin de pluie				
• Création d'un massif avec arbre				
• Création d'un potager				
• Création d'un verger				
• Réfection parking à vélos				
<b>Sous total</b>	<b>99.322,45</b>	<b>Sous total</b>	<b>79.457,95</b>	<b>80</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	19.864,50	20
<b>TOTAUX</b>	<b>99.322,45</b>		<b>99.322,45</b>	<b>100</b>

Si la commune ne parvenait pas à recevoir 80 % de subvention, il est envisagé de demander une subvention complémentaire à l'agence de l'eau qui peut financer sur la gestion du ruissellement de l'eau autonome.

Monsieur OCTAU est allé avec Monsieur BAUDRIN visiter des écoles à ROUEN à ce sujet.

Le projet est réalisé en coordination avec les parents d'élèves.

Des plantations ont déjà été réalisées dans la cour et notamment des marronniers.

Après échange et visualisation du projet envisagé, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et d'inscrire les montants au budget 2024.

## 15) Plan de financement portant sur la rénovation thermique des salles polyvalentes – délibération

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement portant sur la rénovation thermique des salles polyvalentes :

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	Montant en €	%
- Travaux	660.870,00	<b>Aides publiques :</b> - Département - DETR - DSIL - Fonds Vert	180.000,00 221.549,84 147.699,89 41.549,84	24,37 30 20 5,63
- Honoraires maîtrise d'œuvre (8,50%)	53.499,00			
- Bureau de contrôle (électricité et PMR – 2%)	14.217,40			
- Honoraires CSPS (1,50 %)	9.913,05			
<b>Sous total</b>	<b>738.499,45</b>	<b>Sous total</b>	<b>590.799,57</b>	<b>80</b>
		<b>Autofinancement :</b> Fonds propres	147.699,88	20
<b>TOTAUX</b>	<b>738.499,45</b>		<b>738.499,45</b>	<b>100</b>

Pour rappel, le projet comprend le changement du système de chauffage, l'isolation de la salle polyvalente, la création d'un auvent. Le coût comprend le désamiantage. Si le projet le permet les fenêtres et les plafonds seront changés.

Il faudra prévoir de libérer la grande salle pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire propose de prévoir ces montants au budget 2025 dans l'attente d'obtenir les accords de subventions sollicitées. D'autant plus que le temps de démarrer les travaux, les factures et les subventions ne seront pas reçues avant.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et d'inscrire les montants au budget 2025.

## 16) Questions diverses

L'organisation des élections européennes a été défini et les interventions des élus seront transmises par mail suite à la réunion.

Une ATSEM se marie au mois de mai. Une enveloppe est à disposition auprès de sa collègue à l'école.

Madame SZCZEPANSKI propose que la commune de Fresquiennes passe au CFU (Compte Financier Unique). Depuis le passage à la M57, il est possible d'adhérer au CFU. Cela permet de coupler le compte de gestion et le compte administratif. Le CFU sera présenté par le comptable. La maquette ressemble trait pour trait à la maquette du compte administratif. Monsieur le Maire y est très favorable. La secrétaire sera en formation à ce sujet en juillet 2024.

Une entreprise retenue pour la construction de la garde-rie a fait faillite. Il s'agit de l'entreprise « MORICE » qui réalisait l'isolation et les menuiseries intérieures. 80% du lot a été réalisé (il manque les stores, les portes, les range-ments) et aucune somme n'a été versée en trop à l'entreprise. L'architecte s'est renseigné pour trouver une nouvelle entreprise qui devrait finir le marché. Monsieur le Maire tient à ajouter que Monsieur MORICE a été très correct car il a été présent jusqu'au bout de la liquidation pour aider.

Monsieur LOISEL demande si une compensation est prévue pour la boulangerie à propos des travaux de la Route de Barentin. Monsieur le Maire rappelle qu'il préfère échanger verbalement directement à la mairie plutôt que par l'inter-

médiaire des réseaux sociaux. Evidemment, Monsieur le Maire est soucieux de ses commerçants. Le sujet a été évoqué avec les Adjoints. Ils sont toujours présents pour les aider. Par exemple, ils ont discuté à propos d'une facture d'eau qui était exorbitante. Monsieur le Maire a vérifié la consommation qui était bien trop importante et effectivement une fuite a été trouvée. La Mairie est propriétaire de la boulangerie et donc apportera toujours un soutien. Il est

proposé d'en rediscuter après les travaux. Si besoin, il sera proposé de réduire exceptionnellement les loyers pour les aider. Les boulangers sont informés du soutien régulier de la mairie.

Monsieur le Maire présente le projet du tracé de la LNPN évoqué lors de la réunion du lundi 08 avril 2024 organisé à la Préfecture.

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2024

#### 1) Bilan de l'année 2023 de l'accueil de loisirs – information,

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Gwenaëlle LANCELEVÉE, directrice de l'accueil de loisirs. Le bilan de l'année 2023 présenté s'avère très positif au vu de son taux de fréquentation. Le bilan négatif de l'été 2023 est compensé par les bilans positifs des sessions des trois petites vacances. Beaucoup d'enfants hors commune sont accueillis : Sierville et Emanville proposent un remboursement des frais d'inscription aux familles et Anceauville du fait de l'absence de leur directrice.

Monsieur LECLERC s'inquiète des effectifs croissants, Madame LANCELEVÉE confirme que les quotas sont encore respectés. Madame VIVÉS demande s'il est possible d'augmenter les capacités d'accueil pour absorber toutes les demandes. Madame LANCELEVÉE confirme que ce n'est pas nécessaire.

De plus, les mini camps sont très pris cette année et limitent le nombre de présents dans les locaux.

La difficulté se porte sur les transports car Madame LANCELEVÉE doit réaliser plusieurs aller-retours pour emmener l'ensemble du groupe. Madame VIVÉS demande s'il n'est pas envisageable de louer un véhicule adapté ou un mini bus supplémentaire mais Madame LANCELEVÉE a expliqué que cela nécessiterait un chauffeur disposant du permis transport en commun. Pour pallier aux aller-retours en mini bus, les activités sont proposées sur place pour éviter les trajets aux enfants, ce qui est plus sécuritaire et permet de faire bénéficier plus d'enfants.

Madame COLIN demande si en cas de mauvais temps les mini camps sont annulés. Madame LANCELEVÉE n'annule pas. A ce jour, les mini camps sont complets et il n'y a aucune demande supplémentaire en attente.

Monsieur ALEXANDRE interroge sur la difficulté à recruter des animateurs, Madame LANCELEVÉE confirme qu'il est toujours difficile de recruter et précise que l'équipe constituée, lors de la journée d'entretiens d'embauche, s'est majoritairement désistée. Monsieur le Maire interroge la directrice sur des solutions pour aider au recrutement. Madame LANCELEVÉE ne trouve pas judicieux d'augmenter les salaires.

Monsieur le Maire souhaite une excellente session d'été à la Directrice, avec des enfants heureux et des animateurs investis. Les élus félicitent la directrice pour tout le travail accompli.

#### 2) Organisation et tarification des mini camps de l'été 2024 – délibération

Madame LANCELEVÉE présente les deux mini camps proposés aux enfants pour l'été 2024. Le premier aura lieu du 9 au 12 juillet pour 21 enfants de 8 à 10 ans à MUCHE-DENT dans la Parc Canadien « Rêve de bisons ». Ils seront

hébergés trois nuits dans des tipis en bois. Le coût par enfant représente 130,17€.

Les tarifs proposés aux familles sont de :

Tarifs sur la base de 21 enfants sur 4 jours		
	Commune	Hors-commune
Barème 1	165 €	185 €
Barème 2	175 €	195 €
Barème 3	185 €	200 €

Le second camp aura lieu du 16 au 19 juillet pour 12 enfants de 10 à 14 ans à la base de loisirs de BÉDANNE. Des activités sportives seront proposées (tir à l'arc, catamaran, paddle, kayak). Ils seront hébergés en tente de camping. Le coût par enfant représente : 137,26€.

Les tarifs proposés aux familles sont de :

Tarifs sur la base de 12 enfants sur 4 jours		
	Commune	Hors-commune
Barème 1	165 €	185 €
Barème 2	175 €	195 €
Barème 3	185 €	200 €

Après échange et à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent les propositions faites ci-dessus.

#### 3) Tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2024/2025 – délibération

Madame LANCELEVÉE, directrice de l'accueil de loisirs, propose à l'ensemble des conseillers municipaux de renouveler les tarifs pour la période de juillet 2024 à avril 2025, à savoir :

##### TARIFS JOURNALIERS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

	Commune	Hors-commune
BAREME 1	7,50 €	11,60 €
BAREME 2	9,60 €	13,60 €
BAREME 3	11,60 €	15,80 €

*Barème 1 : Revenu annuel inférieur ou égal à 18.000€, soit un quotient familial inférieur à 600€.*

*Barème 2 : Revenu annuel compris entre 18.000€ et 36.000€, soit un quotient familial compris entre 601€ et 1.200€.*

*Barème 3 : Revenu annuel supérieur à 36.000€, soit un quotient familial supérieur à 1.201€.*

Il est rappelé que les tarifs « commune » sont appliqués aux enfants habitants la commune ainsi qu'aux enfants sco-

# Conseils Municipaux (suite)

larisés à l'école de FRESQUIENNES sur la même période.

Madame LANCELEVÉE rappelle que ce tarif comprend la journée d'animation, la garderie du matin et du soir, le repas du midi et le gouter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité d'adopter ces tarifs pour la période de juillet 2024 à avril 2025, d'appliquer les tarifs « commune » aux enfants habitants et/ou scolarisés pour la même période à FRESQUIENNES.

## 4) Tarification des repas de cantine scolaire 2024/2025 – délibération

Monsieur le Maire propose de renouveler les tarifs de cantine de la manière suivante :

- Barème 1 : 1,00€ TTC : Un quotient familial inférieur à 1.000€.
- Barème 2 : 3,59€ TTC : Un quotient familial compris entre 1.001€ et 1.200€.
- Barème 3 : 3,74€ TTC : Un quotient familial supérieur à 1.201€.
- Barème assistants familiaux : 3,44€ TTC.

Il est rappelé que les familles devront fournir à la mairie leur attestation de quotient familial de la CAF pour justifier du barème applicable. Sans le justificatif, le barème 3 sera automatiquement appliqué.

Monsieur le Maire propose également de conserver l'ancien barème 1 au tarif de 3,44€ TTC par repas et de l'appliquer aux assistants familiaux. En effet, dans un souci d'inclusion à l'école, selon la situation, il paraît préférable que les enfants mangent à la cantine avec leurs camarades. Néanmoins, le barème pénalise l'assistant familial qui présente son propre quotient familial (et non celui des parents). Plusieurs autres communes fonctionnent également de cette manière.

Les conseillers proposent de revoir l'an prochain l'écart entre les barèmes 1 et 2. En effet, de moins en moins d'enfants sont concernés par le barème 2. (Barème 1 = 33 enfants ; barème 2 = 8 enfants ; barème 3 = 85 enfants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler les tarifs de cantine.

## 5) Création de deux emplois permanents – délibération

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents en raison des missions suivantes, actuellement réalisées par des agents contractuels sur des postes non permanents :

Type de poste	A compter du	Catégorie et grade	Durée hebdomadaire
Aide au service de restauration scolaire sur le temps scolaire.	1 <sup>er</sup> septembre 2024	Catégorie C Adjoint technique	4,73/35 <sup>ème</sup>
Aide au service de restauration scolaire sur le temps scolaire, ménage des classes des élèves élémentaires, ménage des sanitaires des élèves élémentaires, ménage approfondi pendant les vacances scolaires.	1 <sup>er</sup> septembre 2024	Catégorie C Adjoint technique	18,85/35 <sup>ème</sup>

Ces emplois devront être pourvus par un fonctionnaire.

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

De plus, il convient de modifier le poste d'adjoint technique à 22,5/35<sup>ème</sup>. En effet, les heures réalisées par un agent non contractuel seront réparties entre un agent déjà en poste et le poste créé à 18,85/35<sup>ème</sup>.

Cette modification du temps de travail interviendra après avis du Comité Social Territorial.

Le tableau des effectifs est donc modifié de la manière suivante :

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35 <sup>ème</sup>	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35 <sup>è</sup>	
Adjoint administratif	C	1	20/35 <sup>è</sup>	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	28,07/35 <sup>è</sup>	Selon le classement de l'agent
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35 <sup>è</sup>	
Adjoint technique territorial	C	1	28,03/35 <sup>è</sup>	
Adjoint technique territorial	C	1	4,73/35 <sup>è</sup>	
Adjoint technique territorial	C	1	18,85/35 <sup>è</sup>	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	30,39/35 <sup>è</sup>	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35 <sup>è</sup>	
Agent de maîtrise	C	1	35/35 <sup>è</sup>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer les deux emplois dans les conditions évoquées ci-dessus,
- De modifier le tableau des effectifs selon les précisions ci-dessus,
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire au titre de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2024, au chapitre des charges de personnel.

## 6) Attribution d'une subvention au CCAS de la commune de FRESQUIENNES – délibération

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une subvention est versée au CCAS de FRESQUIENNES. Pour l'année 2024, il est proposé le versement de la somme de 5.100,00€.

Après échange et à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent le versement d'une subvention au CCAS de FRESQUIENNES d'un montant de 5.100,00€ à l'article 657362.

## 7) Fixation du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints – délibération

Le service de gestion comptable de Montville invite les communes à revoir leur délibération portant sur les indemnités des élus afin de rester en parfaite cohérence avec les évolutions apportées sans pour autant être obligé de revoir la délibération à chaque modification.

Monsieur le Maire rappelle que les élus prétendent à une

indemnité inférieure au seuil, soit une indemnité correspondant à la tranche d'une commune de 500 à 1000 habitants. Il propose de renouveler la délibération dans ce sens. Néanmoins, les conseillers municipaux refusent de délibérer et proposent de représenter la délibération à la prochaine réunion. En effet, du fait de l'investissement important du Maire et des Adjointes, les conseillers insistent fortement pour que l'indemnité soit revue à hauteur du seuil des 1062 habitants.

### 8) Motion relative à la présentation des scénarios de tracé de la Ligne Nouvelle Paris Normandie - délibération

Lors de la réunion publique du 28 mai à Saint Jean du Cardonnay, le Maire a exprimé ses préoccupations concernant la nouvelle ligne ferroviaire qui, selon lui, n'apporte aucun bénéfice au territoire et impacte fortement la population. Il a souligné l'absence de nouvelles gares sur Pavilly ou Barentin ou d'arrêts supplémentaires, ce qui obligerait les habitants à descendre à Rouen rive droite, prendre le métro et se rendre à la nouvelle gare rive gauche pour se rendre à Paris. Il appelle à une délibération dans toutes les communes concernées et membres de l'association, exprimant le souhait que la SNCF prolonge le tunnel jusqu'à Barentin, une proposition qui ferait consensus. Pourtant il existe bien un tunnel plus long à Saint Germain en Laye. Le Maire souligne également que ce projet engendrera des coûts pour les habitants, puisqu'il sera financé par la Région via les impôts.

La carte récemment présentée dévoile la suite du tracé qui ne traverse pas directement la commune de Fresquiennes, mais passe très près, précisément entre le tunnel et la forêt, sur la route de Barentin. Cette proximité affecte notamment la maison normande et la maison située au stop aux Marivaux (commune de Pissy Poville).

Dans ce contexte, la forêt, classée comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), est menacée de destruction, ce qui entraînerait une modification significative du paysage et nécessiterait la création d'une nouvelle forêt. Le maire souligne l'importance de la solidarité entre les maires pour préserver l'avenir, peut-être celui de la commune de Fresquiennes.

C'est pourquoi, lors de la dernière réunion de l'association « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! », les élus membres ont décidé de solliciter l'appui de leurs conseillers municipaux afin de proposer la prolongation du tunnel jusqu'au point de raccordement de la ligne existante entre le viaduc de Barentin et le tunnel de Pissy-Pôville. En effet, l'impact serait trop important sur les zones agricoles, l'environnement et les populations avec les tracés proposés par « SNCF Réseau ».

Les Maires membres de l'association espèrent par cette délibération permettre l'étude d'un 5ème tracé pour obtenir l'allongement du tunnel. Les élus souhaitent que la SNCF prouve l'impossibilité de proposer cette modification.

Après échange, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la motion présentée de prolongation du tunnel.

### 9) Définition des projets du SDE76 2025 - délibération

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis LEGRAND, Adjoint aux travaux. Comme chaque année, le SDE76 interroge les communes sur leurs projets à venir. Monsieur LEGRAND envisage de proposer le passage de l'éclairage public en LED pour :

- Hameau de Tous Vents (1 candélabre),
- Hameau du Bourg Joly (10 candélabres),

- Hameau de la Bénardière (6 candélabres),
- Route du Houleme (7 candélabres).

Après l'avis favorable et la proposition tarifaire du SDE76, le conseil municipal pourra décider ou non la réalisation des travaux.

Monsieur LEGRAND propose de réaliser sur environ deux à trois ans les derniers hameaux encore équipés d'un ancien éclairage. Il reste environ 35 candélabres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte de présenter les projets de passage de l'éclairage public en LED présentés ci-dessus.

### 10) Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables - délibération

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Celles-ci sont relativement peu importantes et concernent uniquement la mise en place, sur l'ensemble de la commune, de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments et sur le parking du centre bourg.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune l'ensemble de la commune à l'effet de recevoir des installations photovoltaïques,
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Madame le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Seine-Maritime, ainsi qu'à la communauté de communes Inter Caux Vexin.

Un schéma sera ensuite réalisé par la communauté de communes et la Préfecture sur les énergies renouvelables.

### 11) Adhésion 2024 à la fondation du patrimoine - délibération

Monsieur le Maire rappelle que la fondation du patrimoine a permis de financer une partie de la restauration de l'orgue à l'église. Chaque année, la fondation du patrimoine propose le renouvellement de l'adhésion de la commune. Pour 2024, le montant s'élève à 200€. Le but est de continuer la préservation du patrimoine en aidant d'autres communes.

Après échange, l'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du projet d'Ecretteville les Baons qui a réhabilité une ancienne grange en lieu de vie convivial.

### 12) Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société ARGAN relative à un nouvel entrepôt de stockage de matières combustibles sur la commune d'ESLETES - délibération

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique vient de s'ouvrir et s'achèvera le 19 juin 2024 prochain. Elle porte sur la demande d'enregistrement d'un nouvel entrepôt de stockage de matières combustibles sur

# Conseils Municipaux (suite)

la commune d'ESLETTES par la société ARGAN.

La commune étant concernée par le rayon d'affichage de l'enquête, les conseillers sont invités à donner leur avis.

Le dossier du projet est consultable en ligne sur le site de la Préfecture de Seine-Maritime et la description a été transmise aux conseillers municipaux.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux s'abstient à l'unanimité.

## 13) Convention de déneigement de réseau de voirie communale – délibération

Lors du conseil municipal du 30 janvier 2024, il a été décidé de renouveler les conventions de déneigement prises avec les exploitants agricoles de la commune pour participer au déneigement des routes communales. Monsieur Manuel DEMAREST, personnellement concerné, n'aurait pas dû prendre part au débat en plus de s'abstenir de voter.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler la délibération n°2024-01-30-02 du 30 janvier 2024, de convier Monsieur Manuel DEMAREST à se retirer pour délibérer selon les conditions suivantes :

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de matériel adapté pour assurer le déneigement des routes communales en cas de besoin. Conformément à l'article 10 de la loi n°99-574 du 09 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, les exploitants agricoles peuvent apporter leur concours à la commune. Pour la participation au déneigement, Monsieur le Maire propose que la rémunération des agriculteurs soit fixée à 60€ de l'heure (montant calculé en incluant les frais de carburant).

Ces conventions seront prises pour une durée de 2 ans à savoir du 1er février 2024 au 15 avril 2026 (jusqu'à la fin du mandat).

**Monsieur Manuel DEMAREST est absent. Il ne participe donc ni au débat ni au vote.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec les agriculteurs concernés.

Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

## 14) Annulation de la délibération n°2024-02-27-08 du 27 février 2024 « Avenant au marché public de la construction de la garderie périscolaire » – délibération

Lors du conseil municipal du 27 février 2024, les conseillers ont été invités à délibérer sur la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre du marché public de la construction de la garderie périscolaire. Ce dernier avenant augmente le montant initial du lot n°11 « VRD » de 81%. Or, le montant total des modifications ne peut être supérieur à 50% du montant du marché initial.

De plus, la Préfecture considère que les travaux supplémentaires sont substantiels et contreviennent aux règles du marché public.

A cet effet, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à annuler la délibération n°2024-02-27-08 du 27 février 2024 « avenant au marché public de la construction de la garderie périscolaire ».

Après échange, le conseil municipal accepte cette annulation à l'unanimité.

## 15) Compte rendu de décision prise dans le cadre de la

## délégation consentie par le conseil municipal au maire – information

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire pour la commune de FRESQUIENNES par délibération n° 2020-05-26-08 du 26 mai 2020.

Dans ce cadre, un avenant n°2 va être signé avec l'entreprise « LESUEUR » sur le lot n°11 « VRD » du marché public de construction de la garderie périscolaire pour un montant total de 26.650,55€ HT, 31.980,66€ TTC.

## 16) Création d'un chemin piétonnier de la rue du Centre au lotissement le Clos de la Plaine – délibération

Suite à la construction de la garderie périscolaire, il s'avère opportun de prévoir un chemin piéton qui reliera la rue du Centre et le lotissement du Clos de la Plaine en longeant la mairie et la future garderie. L'entreprise « LESUEUR » propose un montant de 50.506,60€ HT pour la réalisation de ce chemin.

Ce montant sera inscrit à l'article 212 au budget primitif 2024.

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux.

## 17) Décision modificative de budget n°1 - délibération

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir des modifications sur le budget primitif 2024, à savoir :

- Intégrer le remboursement du capital des emprunts,
- Ajuster le montant du FCTVA perçu pour l'année 2024 sur les travaux de l'année 2022,
- Modifier l'article comptable portant sur la subvention de la Préfecture de la garderie périscolaire,
- Sortir de l'opération de la construction de la garderie, une partie des travaux.

Soit une décision modificative présentée de la manière suivante :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra <sup>9</sup>	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonction	Invest.	R		0.00 €	6 923.16 €	6 923.16 €
023/023	Virement à la section d'investisse	Fonc.	D		0.00 €	6 923.16 €	6 923.16 €
10222/10	FCTVA	Invest.	R		4 111.75 €	8 046.64 €	8 046.64 €
10226/10	Taxe d'aménagement	Invest.	R		10 984.29 €	5 901.20 €	5 901.20 €
1323/13	Subv. non transf. Départements	Invest.	R	202104	0.00 €	-180 907.47 €	-180 907.47 €
13461/13	Fonds équip. non amort. - Dot. eq	Invest.	R	202104	0.00 €	180 907.47 €	180 907.47 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	D		20 806.99 €	20 871.00 €	20 871.00 €
212/21	Agencements et aménagements d	Invest.	D		0.00 €	60 608.00 €	60 608.00 €
231/23	Immobilisations corporelles en cou	Invest.	D	202104	506 121.23 €	-60 608.00 €	-60 608.00 €
615221/011	Entretien et réparations sur bâtime	Fonc.	D		2 883.19 €	-6 923.16 €	-6 923.16 €

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux accepte à l'unanimité à la décision modificative de budget 2024.

## 18) Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une partie des lots de la garderie a été réceptionnée le vendredi 17 mai 2024. Des réserves ont été émises pour la plupart. La réalisation d'un nouveau devis par une nouvelle entreprise est en cours pour le lot n°6 « Menuiseries intérieures » suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire. Du fait des modifications à apporter dans le lot n°11 « VRD », celui-ci n'a pas été réceptionné.

La garderie pourrait être accessible, les meubles sont en

cours de livraison, mais la Directrice souhaite prendre le temps de s'installer et d'ouvrir à la rentrée de septembre. Il manque les portes intérieures qui n'ont pas encore été installées, les stores, les séparations avec portes entre les toilettes des maternelles, ainsi que le rangement d'accueil pour les manteaux et les chaussons. Les toilettes de l'école ne sont pas encore accessibles car le préau n'est pas terminé.

- Monsieur le Maire informe les conseillers que l'association « L'ART RELIGIEUX EN SEINE-MARITIME » a sollicité la commune pour réaliser un inventaire du mobilier de l'église et de la sacristie. Celui-ci a été réalisé le 28 mars dernier. Il est prévu de recevoir un rapport qui sera facturé. Ce rapport est détaillé et alimenté de photos et de connaissances accrues. En plus, d'apporter un historique patrimonial, l'inventaire pourrait être utile en cas de vol.

- Monsieur le Maire informe que de nouveaux vols ont lieu sur les bâtiments communaux des communes voisines.

- Suite à la réunion de ce jour avec l'Inspectrice de circonscription, celle-ci confirme que les effectifs sont trop élevés. Par conséquent, la classe située dans l'ancienne bibliothèque sera fermée et transférée dans la salle de motricité. La nouvelle garderie sera utilisée pour la salle de motricité. La commune sera informée d'ici fin juin si une sixième classe sera ouverte. L'organisation physique de cette nouvelle disposition sera discutée en dehors de la réunion du conseil municipal. Monsieur le Maire a exprimé son souhait de faire tout son possible pour que chaque enseignant travaille dans de bonnes conditions. Madame LANCELEVEE a exprimé ses préoccupations concernant les conditions d'accueil de la garderie. L'Inspectrice n'a pas laissé le choix à la commune.

L'école connaît une augmentation du nombre d'élèves, passant de 129 à environ 137, ce qui soulève des préoccupations concernant la taille des salles de classe et la sécurité. Les salles de classe actuelles de 44 m<sup>2</sup> (CP, CE1), 55 m<sup>2</sup> (CE2, CM1, CM2) et celle de 34 m<sup>2</sup> (CE1, CE2), jugée trop petite pour accueillir plus de 22 enfants. L'école est attrayante en raison des nombreux services proposés, tels que la garderie, l'ALSH et les activités périscolaires.

Un projet d'extension est donc envisagé, avec l'agrandissement de l'ancienne bibliothèque du côté de la cantine dans l'espace vert, ajoutant environ 30 m<sup>2</sup> supplémentaires. La

cantine serait également agrandie au niveau de la verrière où les fenêtres n'ont pas été changées. L'accès au chantier serait facile depuis la rue, sans réduire la cour, ni perturber les élèves et les enseignants.

Les effectifs seront étudiés sur les 10 prochaines années. Les années à fort effectif, il est envisagé de disposer de deux classes adaptées, côte à côte, avec un accès pour les personnes à mobilité réduite. Une rampe serait créée à cet effet. En effet, les rampes d'accès côté cantine ne peuvent pas être utilisées pour éviter toute discrimination. Les années à faible effectif, il est envisagé de fermer la salle de classe des CP-CE1 et de la transformer en autre chose, comme une MAM ou une bibliothèque.

Monsieur le Maire a confirmé qu'il sera préférable de prévoir un projet assez grand, comme pour la garderie, pour ne pas ensuite regretter. Il a également souligné que le stock important de logements permet de renouveler régulièrement la population et les enfants à l'école. Avec le PLUi, il est possible que certains propriétaires se précipitent pour vendre leurs opportunités, apportant donc de nouveaux habitants. Cependant, il a souligné qu'avoir six classes durablement n'est pas envisageable pour la commune en termes de locaux.

- La subvention demandée au service du Département pour l'installation des stores dans l'école a été accordée, soit 3.844,50€. Cette somme n'était volontairement pas prévue au budget.

- Il semblerait que le dossier D.E.T.R de la Préfecture ait été retenu pour la rénovation thermique des salles polyvalentes à hauteur de 150.000€ au lieu de 221.549€ demandés. Il reste à obtenir le retour du Département, de la D.S.I.L et du Fonds Vert. Monsieur le Maire rappelle que le projet sera étudié en fonction des subventions obtenues.

- Monsieur ALEXANDRE aimerait connaître le planning des travaux de la route de Barentin, Monsieur le Maire précise que l'entreprise ne communique pas son planning pour éviter que les usagers fassent pression.

- Madame COLIN souhaite obtenir confirmation sur les bruits de détonations entendus. Monsieur le Maire précise que le maïs vient d'être planté et que des effaroucheurs sont installés par les agriculteurs pour limiter les dégâts causés par les corbeaux.

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JUIN 2024

### 1) Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de végétalisation de la cour d'école – délibération,

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé la végétalisation de la cour d'école. En effet, en plus de sa vétusté, à l'occasion des travaux de construction de la garderie et du préau, une partie du revêtement a été endommagé. Il s'agit donc de se saisir de l'occasion pour ajouter quelques améliorations (flots de fraîcheur, des bancs, de la végétalisation, un jardin de pluie...).

Des subventions ont été demandées. Les dossiers sont maintenant complets et attendent une réponse. La DETR (Préfecture) : 30%, Département : 30%, Fonds Vert : 20%. Le dossier a été désigné comme prioritaire auprès des financeurs.

L'entreprise « LESUEUR » a été sollicitée pour réaliser ces

travaux avec un devis à hauteur de 99.322,45€ HT. Celui-ci comprend, entre autres, la réalisation d'un théâtre de verdure, d'un potager, de plantations, d'un jardin de pluie, de marquages au sol...

Le but serait de valider prochainement l'intervention de l'entreprise pour réaliser les travaux durant les grandes vacances (en juillet). Si ce n'était pas possible en juillet, les travaux seront réalisés en novembre.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent la réalisation de ces travaux après autorisation de débiter les engagements par les différents financeurs sollicités.

### 2) Organisation de la tenue des bureaux de vote des élections législatives – information

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis

## Conseils Municipaux (suite)

LEGRAND. Le planning des élections est en partie complété néanmoins il sera nécessaire pour certains conseillers municipaux de réaliser deux créneaux ou de solliciter des habitants de la commune pour la tenue des bureaux de vote lors des élections législatives qui auront lieu le 30 juin et le 07 juillet.

### 3) Choix des entreprises en remplacement de l'entreprise lot n°6 de la construction de la garderie – délibération,

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise du lot n°6 de la construction de la garderie a été liquidée après avoir réalisé une partie du marché. Il est donc nécessaire de trouver une entreprise pour reprendre les travaux non réalisés. Il reste un contrôle de perméabilité à l'air, les cloisons de toilettes maternelles, la pose de miroirs, la pose et la mise en jeux des portes.

L'ADM76 confirme qu'il n'est pas nécessaire de réaliser un nouvel appel d'offre. Il est possible de faire un contrat de gré à gré. Ce qui permet de gagner beaucoup de temps. Le but est d'ouvrir la garderie à la rentrée. Même si les miroirs et les meubles n'étaient pas posés, cela n'empêcherait pas d'ouvrir.

Un devis a donc été réalisé par l'entreprise « TPCI » à un montant de 35.191,80€ TTC. L'entreprise « AIR DETECT » propose un test de perméabilité à l'air pour un montant de 720,00€ TTC.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent à l'unanimité les nouveaux devis.

### 4) Inscription des chemins ruraux au PDIPR / PDESI – délibération,

La communauté de communes Caux Austreberthe propose de répertorier des chemins de randonnées de Fresquiennes (hameau du Bout de la Cote et hameau de la Caillotière). Le but est de créer des boucles de chemins de randonnées sur la communauté de communes. Les chemins seront alors répertoriés sur leurs cartes.

Manuel DEMAREST demande s'il sera possible d'indiquer la direction. Monsieur le Maire confirme qu'il existe déjà des panneaux avec la direction et le nombre de kilomètres à réaliser (vers Pavilly, vers Barentin...).

Après échange, l'unanimité du conseil municipal :

1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

2)

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale
Chemin de la Caillotière	Limite BH - BI
Chemin de randonnée entre la partie nord du Chemin de la Caillotière et la commune de Barentin	Limite BK-BH
Chemin de randonnée entre la partie sud du Chemin de la Caillotière et la commune de Barentin	Section BH

3) à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

4) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

5) s'engage à conserver leur caractère public, prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI



### 5) Questions diverses

- Monsieur Jean-François LECOURT questionne Monsieur le Maire sur le moyen de mobilité très intéressant mis en place sur la communauté de communes de Barentin. Monsieur le Maire rappelle que Fresquiennes ne fait pas parti de Caux Austreberthe mais que Inter Caux Vexin a pris la compétence mobilité et propose une application de co-voiturage avec des trajets subventionnés.
- Les ateliers et la concertation de la LNPN prévus prochainement sont repoussés du fait des élections législatives.



**Boulangerie-Pâtisserie**

**La P'Tite Marie**

178 rue du centre  
76570 Fresquiennes

Tel. 02/76/61/41/62

Lundi fermé

Mardi au vendredi 6h30/13h30-15h30/19h30

Samedi 7h/13h30-15h30/19h30

Dimanche 7h/13h

## Comité des Fêtes de FRESQUIENNES

Le 6 avril dernier, une petite virée à Paris a enjoué un car entier de Fresquiennaises et Fresquiennais partis pour un spectacle au **Café de la Gare** et un bon dîner au restaurant **Le Bistrot**. Comme d'habitude, la bonne humeur et les discussions animées ont permis à tous de vivre et de partager de très bons moments de convivialité. La pièce de théâtre intitulée **Dîner de famille** a été très appréciée et toutes et tous en redemandent pour l'année prochaine. Quant au repas, agrémenté de l'animation de deux musiciens à la fois drôles et sympatiques, il a régalé nos papilles et nos oreilles.



Et la fête du Village, en ce 22 juin, a réuni plus de 110 personnes pour le repas composé de grillades et de frites, servi sous le chapiteau du Comité des Fêtes. Encore une belle soirée qui s'est terminée avec le traditionnel feu d'artifice tiré depuis le stade !



# Comité des Fêtes

## Soirée Cabaret

Le samedi 05 Octobre 2024, vibrez aux sons des batucadas et au rythme de la samba avec ces mélodies endiablées ! Plongez dans l'univers féérique des carnivals de Rio avec des danseurs et danseuses parés de leurs plus belles plumes et costumes étincelants.



Nous nous retrouverons autour d'un délicieux repas, dans la salle polyvalente de Fresquiennes, le samedi 05 Octobre 2024 à 20h00.

Entrée par adulte : 35 euros et enfant jusqu'à 12 ans : 17 euros.

Bulletin de participation (Soirée Cabaret) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 25 septembre 2024

*Le repas proposé est le suivant : Une terrine de saint jacques sauce cressonnette. Une cuisse de canette rôtie au caramel épicé avec ses légumes. Fromage. Salambo.*

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Nombres d'adultes : ..... 35 euros X par ..... soit .....

Nombres d'enfants (jusqu'à 12 ans) : ..... 17 euros X par ..... soit .....

**TOTAL** .....

Repas : Apéritif - Entrée - Plat chaud - Fromage - Dessert - Café

Un apéritif offert par le comité des fêtes

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes à joindre lors de l'inscription



**BRARD Assainissement**

Vidange de fosses septiques • Bac à graisses  
Curage de réseaux • Débouchage de canalisations

Brard Mickaël

**06 16 73 23 20**

1331B rte du petit Melmont • 76480 Roumare

brard-assainissement@hotmail.com

**MOBILISONS - NOUS**

NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS de LIEGE

**La chaîne du Liege**

RECUPERE - TRANSFORME - COMMERCIALISE  
**LE GRANULAT de LIEGE**

POUR ASSURER LES COMMANDES de NOS CLIENTS  
ENTRE JUIN et NOVEMBRE IL MANQUE ENCORE

**13 m3 de bouchons**

Contact : [lachaineduliege@gmail.com](mailto:lachaineduliege@gmail.com)

Tél : 09 52 62 64 80

## Noël des Enfants

Le Comité des Fêtes de Fresquiennes invite les enfants de 3 à 10 ans,  
scolarisés en maternelle et primaire,  
à un après-midi spectacle, **WONDERLAND**, le **dimanche 15 décembre 2024 à 15h00**,  
dans la salle des fêtes du village.  
Ce spectacle sera suivi d'un goûter.

Venez découvrir cette parade de Noël durant laquelle se succèdent des chansons de Disney,  
des danses, mascottes et des numéros magiques et féériques  
pour plonger les enfants dans le pays des rêves

*Afin de faciliter le travail du Père Noël « Inscription obligatoire » à l'aide du bulletin ci-dessous.*

A remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie **avant le 29 novembre 2024**

M. ou Mme : ..... Tél. : .....

Adresse : .....

Inscrit mon/ mes enfant (s) – NOM : .....

Prénom ..... G/ F ..... Age .....

Au Noël des enfants organisé le **15 décembre 2024** à la Salle des Fêtes de Fresquiennes.

Fait à ..... Le ..... Signature .....

### Couverture – Zinguerie

**Claude MARECHAL**

172 Rue du Centre - 76570 FRESQUIENNES

**Tél. 02.35.34.11.47**

**Mob. 06.75.38.89.64**

### SARL PEGOT

Terrassement  
Démolition  
Assainissement  
Enrobé  
Maçonnerie  
Aménagement Paysager  
Location de benne  
Location d'engin avec chauffeur  
Livraison de Matériaux

Pierre : 06.40.50.08.11

## ON "CONTE" SUR VOUS !

**V**oici revenu le Festival du Conte de Fresquiennes & Caux ! Festival majeur dans le département pour ce qui est de l'Art de la parole et de la Culture Populaire Orale. Cet automne, l'équipe de la Puce à l'Oreille vous propose de retrouver des paroles multiples à venir écouter dans des lieux aussi divers qu'une librairie, en pleine nature, mais aussi dans des salles de spectacle..!



Jeane Herrington, Martine Bataille et Valérie Bienfaisant

**N**ous nous retrouverons à Fresquiennes le **samedi 12 octobre** pour une grande journée d'histoires.

Tout d'abord à 11h30 pour un apéro-conté gratuit au cours duquel vous pourrez écouter ou réécouter des artistes présents sur le Festival


**E**t comme depuis presque 35 ans, Fresquiennes accueillera le samedi 12 octobre à 20h30, une extraordinaire soirée-spectacle avec le pétillant, le génial, le brillant...Alberto Garcia Sanchez !



Alberto Garcia Sanchez

### 35<sup>ème</sup> Festival du Conte de Fresquiennes & Caux

*Du jeudi 3 au dimanche 13 octobre 2024 à Pavilly, Barentin, Fontaine le bourg, Canteleu, Clères, Le Trait et... Fresquiennes !*

Renseignements au 06.61.33.27.97 sur  ou sur [www.fresquiennes-caux-festival.fr](http://www.fresquiennes-caux-festival.fr)



[www.fresquiennes-caux-festival.fr](http://www.fresquiennes-caux-festival.fr)



Page Facebook du Festival

## Club du Grand Air



Cette période estivale est l'occasion pour le club du Grand Air de faire le bilan de ce début 2024 avec de nombreux évènements qui ont ravi tous ses membres.

Tout d'abord, l'organisation de 2 randonnées par mois pour découvrir notre campagne normande et le traditionnel week-end à la découverte d'une nouvelle région. Cette année, les membres du club ont suivi l'actualité et sont allés visiter des lieux chargés d'histoire. Leurs déambulations les ont amenés à longer les plages du Débarquement, à visiter des lieux emblématiques comme le cimetière Américain et le cimetière Allemand ou encore la pointe du Hoc, qui pour l'occasion leur avait réservé des conditions météorologiques quasi identiques au jour du débarquement.



Mais cette année 2024 est loin d'être terminée et nous vous attendons nombreux pour de prochains évènements que nous proposerons aux habitants de Fresquiennes et aux villages alentours.

**Le samedi 21 septembre**, nous vous donnons rendez-vous à 14h devant la mairie pour une opération « **Nettoyons la nature** » afin de sensibiliser petits et grands au respect de la nature. Un goûter sera offert à tous les participants.

**Le samedi 28 septembre**, rendez-vous à 18h à la salle polyvalente de Fresquiennes pour notre marche nocturne pour découvrir ou redécouvrir les chemins de Fresquiennes. N'hésitez pas à vous inscrire. Nous vous y espérons nombreux.

**Le dimanche 20 octobre**, nous proposerons une randonnée sous les couleurs d'Octobre Rose. Venez marcher pour une bonne cause !

**Si vous souhaitez randonner avec nous et participer aux différents évènements, merci de contacter notre présidente Lucie Lebourg au 06 89 09 09 87.**

**Le samedi 21 septembre à 14h**  
devant la mairie de Fresquiennes

**FAITES UN BEAU GESTE  
POUR LA NATURE  
DONNEZ UN COUP DE MAIN**

**NETTOYONS LA NATURE!**

COMMUNE DE  
FRESQUIENNES

**LE CLUB DU GRAND AIR**  
Organise à Fresquiennes 76570  
**MARCHE  
GOURMANDE NOCTURNE**

**Samedi 28 septembre 2024**  
**Salle Polyvalente  
De Fresquiennes**

*\*Départ de la marche nocturne à 18h30 pour 10km .RDV 18h00*  
*\*Pause et Ravitaillement au 5ème km*  
*\*Repas (jambon sauce madère) à la salle polyvalente au 10ème km*

*\*Reprise de la marche nocturne vers 23h30 pour 5km.*  
*\*Dessert et café pour terminer cette sortie*

Inscriptions par personne	22euros pour le ravitaillement, repas, dessert, café 12 euros pour les enfants de moins de 12 ans
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom et Prénom : .....

Adresse MAIL : .....

Nombre de personnes : ..... plus de 12 ans, ....moins de 12ans

Le formulaire d'inscription et le règlement à l'ordre du "Club du Grand Air" sont à envoyer par courrier chez :  
 Fabienne Femel, 124 route Anceauville, 76690 LE BOCASSE  
 Date limite le 20 septembre 2024  
 Nombre de personnes limité à 150 marcheurs

**Renseignements complémentaires : Tel 06.67.98.44.76**

## Centre de Loisirs

### Voici un petit résumé de nos dernières vacances passées au centre



#### \*\*\* Février 2024 \*\*\*

**99 petits monstres** ont franchi les portes du centre... Un grand plaisir de retrouver nos habitués et de rencontrer les petits nouveaux ! Alternant entre activités manuelles et jeux collectifs, nous n'avons pas eu le temps de nous ennuyer ! Les structures ont été appréciées de tous ! Une session avec un groupe d'enfants très agréables.



#### \*\*\* Avril 2024 \*\*\*

Lors de cette session de printemps, **88 enfants** sont venus passer leurs vacances à nos côtés.

Nous avons eu des jeux géants en bois pour nous divertir.

Florian, Léo, Mila & Tyago nous ont offert un très joli spectacle de mono-cycle.

Entre grands jeux, activités manuelles, temps calmes, jeux extérieurs... Nous avons annulé la cantine plusieurs journées pour commander Burger King et pizzas pour le plus grand bonheur des petits monstres.

Une nouvelle session s'est ainsi terminée...

... Pour maintenant laisser place à la préparation de la session de juillet !



#### \*\*\* Été 2024 \*\*\*

Faisons un petit résumé de cette jolie session :

Notre thème était :

#### \*\*\* La course des légendes...

#### À la recherche de la flamme olympique \*\*\*

#### - Première semaine : Les légendes de l'antiquité.

#### 121 enfants inscrits...

La semaine a commencé avec Ferme Tiligolo & ses animaux. Un spectacle qui a plu, ensuite les enfants ont pu approcher les animaux, traire Madame chaussette la chèvre & découvrir comment faire du fromage de chèvre.

Jeudi, les plus petits ont pu faire de la pâtisserie avec Anne-Laure pâtisse & rit et les plus grands ont pu s'initier à l'archery tag avec Ludik Evasion .

Le reste de la semaine a été rythmé par des activités manuelles, des jeux, de la danse, du chant...

Sans oublier notre groupe de 21 aventuriers qui ont passé 4 jours au parc Canadien à Muchedent : Les nuits sous les tipis, la découverte des bisons en camion militaire. La randonnée dans le parc des loups. La création d'un porte-clés en cuir de bison. Un escape game organisé par Florian, Manon & Nathan. Le soleil ne nous a pas accompagné tous les jours mais la bonne humeur et le sourire des petits monstres ont égayé nos journées.



#### - Deuxième semaine : Le moyen-âge & ses légendes.

#### 144 enfants étaient présents.

Pour commencer cette semaine, un stage draisienne & BMX était organisé... manque de chance, le soleil nous a quitté à midi, seuls les plus jeunes ont pu y participer le lundi. Heureusement, les grands ont pu se



# Associations / Loisirs



rattraper le vendredi matin. Mercredi, un petit groupe est allé découvrir la boulangerie solaire NeoLoco, ils ont pu fabriquer leur pain et le faire cuire dans un four solaire. Les plus grands sont allés découvrir les chemins de randonnée de Fresquiennes. Jeudi, c'est Lola qui est venue partager sa passion de la danse avec les enfants... un très beau moment d'amusement, de joie, de plaisir le tout parsemé de superbes déhanchés ! La semaine a été rythmée par des jeux, des activités manuelles, du chant, de la danse, course d'orientation...

La semaine s'est terminée sous un très beau soleil qui a permis la mise en place de jeux d'eau pour le plaisir de tous...

Durant cette semaine, 11 grands campeurs sont allés passer 4 jours sur la base de loisirs de Bédanne avec Lucie & Eliot. Au programme : kayak, catamaran, tir à l'arc, paddle... mais aussi baignades, goûter à base de glace, gaufres ou frites & hot dog pour les gourmands... Un camp, c'est aussi des veillées avec des jeux, tel que le loup garou, le



rallye chocolat mais aussi de la danse... Un séjour avec un groupe agréable

Cette semaine, nous disons au revoir (et nous l'espérons à bientôt) à Lucie et Maureen, qui partent en vacances.

## - Troisième semaine : Le grandes découvertes et leurs légendes.

**123 enfants étaient présents** pour cette semaine où la pluie s'est invitée...

Cette semaine, les tants attendues structures gonflables sont arrivées!

Lieu idéal pour s'amuser entre copains avec l'équipe d'animation.

Mardi, la journée était consacrée à une initiation au sabre laser avec Ludik Evasion.

Et les plus petits ont montré leurs talents de pâtisserie en réalisant de jolis Cup-cake.

Mercredi matin, l'équipe de Normandy Jump est venue au centre pour que les enfants pratiquent les échasses urbaines.

L'après-midi, un petit groupe est allé à la forêt de Roumare découvrir l'oeuf qui brille, Gargan le Géant, le bain des sangliers & bien d'autres choses.

Pendant que le reste des enfants participaient à une après-midi de jeux d'eau.

Jeudi, c'était du laser-game au programme de la journée !

Les journées ont été rythmées par des jeux, des activités manuelles, des chants, de la danse, des chasses au trésor...

Des journées bien remplies avec des rires, de la joie et de la bonne humeur.

Une nouvelle semaine se prépare...

Nous souhaitons des bonnes vacances à Eliot pour qui le centre est terminé cette année.

Bonne nouvelle, les travaux de la cours sont enfin terminés !!!

Nous pouvons donc reprendre nos habitudes !



## - Quatrième et déjà (!!!) dernière semaine : Les légendes de notre époque & la découverte de la flamme olympique.

**95 petits & grands monstres** ont franchis les portes du centre !!!

Cette semaine, nous accueillons avec un très grand plaisir Robin pour notre habituel stage cirque... des moments de partage, de rires, d'apprentissage de l'art du cirque.

Robin a transmis sa passion avec beaucoup de talent et de bienveillance qui a donné lieu à une très belle représentation vendredi.

Mercredi, le groupe des grands est allé faire un escape game à Barentin avec Florian & Nathan.

Jeudi, c'était une initiation à l'hoverboard au programme.

Pour clôturer cette belle semaine ensoleillée, tous les enfants présents ont pu faire du karting au centre !

Ce qui nous a permis de voir que de grands pilotes étaient parmi nous !

La semaine a été rythmée par des jeux collectifs, des activités manuelles, des olympiades...

Les tout petits ont confectionné avec Lucie & Jade un très joli t-shirt qu'ils ont pu ramener en souvenir à la maison.

N'oublions pas notre veillée... mardi soir, 64 enfants ont passé la soirée au centre, pour le repas un peu de folie, on a commandé Burger King... après avoir dansé tous ensemble, Robin accompagné de Florian, Lucie, Myla, Tyago, Leopold & Barthélémy nous ont offert un très joli spectacle de cirque.

# Associations / Loisirs



## \*\*\* Été 2024 - Clap de fin \*\*\*

Hé voilà... c'est déjà fini !

Encore une très belle session d'été qui se termine...

En quatre semaines, **185 enfants** ont franchis les portes du centre...

Nos fidèles habitués que nous sommes très heureux de retrouver, mais également pleins de petits nouveaux que nous avons accueillis avec grand plaisir !

Le centre vient de fermer ses portes pour cette belle session d'été.

Cette année nous avons eu le bonheur d'accueillir au centre 185 petits monstres. Un record pour le centre !

De fidèles habitués que nous sommes heureux de voir à chaque session mais aussi plein de petits nouveaux que nous avons accueilli avec un très grand plaisir !!!

Deux magnifiques mini-camps qui ont remporté un très vif succès !

Cette session n'a pas été des plus facile...

La magie d'une très belle équipe motivée, présente pour les enfants a donné un mois qu'on ne pouvait pas espérer mieux.

Je tiens à remercier très fortement chaque animateur...

- **Manon**, avec son sourire, sa bien-

veillance et sa bonne humeur.

- **Hélène**, douce et motivée qui a été une très belle révélation.

- **Anaïs**, qui a été adorée des enfants.

- **Chloé**, toujours prête à mettre l'ambiance avec beaucoup de dyna-



misme.

- **Lucie**, motivée, pleine d'idée et toujours souriante !

- **Camille**, qui est arrivée toute timide et qui a été apprécié des enfants.

- **Eliot**, grand sportif et aimé des grands.

- **Maureen**, qui n'a été là qu'une semaine mais que nous prenons beaucoup de plaisir à retrouver

- **Brenda**, qui malgré les années, est



# Associations / Loisirs

toujours présente et prête à s'investir.

- **Lucie**, qui a été un rayon de soleil pour l'équipe pendant 2 semaines.

- **Elouan**, toujours souriant et présent.

- **Lucas**, qui a été une belle surprise par sa joie de vivre et son humour.

- **Salomé**, arrivée dans les dernières qui a été une belle révélation.

- **Tasnim**, plus réservée mais présente pour les enfants.

- **Mahé**, toute douce et bienveillante.

- **Nathan**, une belle découverte, un animateur bienveillant et motivé.

- **Jade**, que dire... Jade est une boule d'énergie positive qui amène joie et bonne humeur avec un dynamisme incroyable.

Et pour finir, **Florian**... Un animateur incroyable, directeur adjoint qui est toujours prêt à me soutenir et qui s'investit pleinement.

**Un grand merci à cette belle équipe** que j'aimerais garder pour les sessions à venir.

Chacun à amener son petit grain de folie, sa touche de couleurs, sa joie de vivre...

Ce qui a créé un très joli tableau d'animation !

N'oublions pas **Annette et Vanessa**, qui nous ont aidés à la cantine mais aussi dans tous les moments de la vie quotidienne.

**John** accompagné d'**Alexandre** qui nous soutiennent et nous aident dans la vie du centre.

**Tous les intervenants** qui sont passés au centre... dont **Robin** qui est toujours présent et qui nous partage sa passion.

**Un grand merci à tous les parents** qui nous font confiance, nous soutiennent et nous donnent la chance de pouvoir vivre tous ces moments de bonheur !

Mais n'oublions pas ceux sans qui cela ne pourrait pas exister... **Tous nos petits monstres** qui sont des boules d'amour, qui nous motivent à toujours faire mieux grâce à leurs



sourires et leur joie de vivre.

Un nouveau chapitre se ferme dans le beau livre de l'histoire du centre...

Une session remplie d'émotions... de rires, de joies, de larmes... de bonheur !

Nous vous souhaitons de très belles vacances...

Reposez-vous bien...

Profitez de ces moments en famille.

A très vite pour de nouvelles aventures.

Kiss Kiss bisous love

*Gwenaëlle*

**Pour plus d'informations...**  
**... ou tout simplement pour suivre toutes nos aventures,**  
**nous vous donnons rendez-vous sur notre site Facebook :**  
**Clsh Fresquiennes.**  
**Vous y retrouverez le résumé de nos vacances, nos photos...**  
**... ainsi que toutes les dates d'inscriptions !**

**Voici nos prochains rendez-vous :**

**Vacances de la Toussaint :**  
du lundi 21 octobre  
au jeudi 31 octobre 2024

**Vacances d'hiver :**  
du lundi 10 février  
au vendredi 21 février 2025

**Vacances de printemps :**  
du lundi 7 avril  
au vendredi 18 avril 2025

**Vacances d'été :**  
du lundi 7 juillet  
au vendredi 1<sup>er</sup> août 2025

**Liens utiles :**

Tél : 06.50.41.23.70



clsh fresquiennes

Mail : clsh.fresquiennes@gmail.com

# Associations / Loisirs

## Club des Loisirs

### C'EST QUOI ???

C'est une petite association à but non lucratif de loi 1901 qui a pour objectif de proposer des activités, sportives ou culturelles, pour les petits mais aussi pour les grands afin que chacun puissent y trouver son bonheur!!!



Chaque jour de la semaine (en fonction des disponibilités des salles communales), une ou plusieurs activités se déroulent au sein du village.

(Cirque, Musique, Danse de salon). Le Club des Loisirs gère aussi la garderie périscolaire ainsi que l'accueil du mercredi.

Des stages Rollers sont aussi organisés en fonction des disponibilités de la salle des fêtes.



### Des manifestations sont aussi organisées :

#### - Mercredi 4 septembre 2024 :

Inscriptions aux activités & assemblée générale

#### - Samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024 :

Le marché de Noël  
De 9h à 18h – Entrée libre  
Une cinquantaine d'exposants réunis pour vous proposer leurs créations artistiques & culinaires.

#### - Vendredi 31 janvier 2025 :

Spectacle des activités  
Petite représentation de musique & cirque.

#### - Dimanche 16 mars 2025 :

Foire à tout spéciale enfant et puériculture

#### - Mardi 24 juin 2025 :

Spectacle des activités  
Petite représentation de musique & cirque.

### Le Club des Loisirs, c'est aussi la garderie périscolaire et l'accueil du mercredi !

#### Horaires de la garderie :

7h30/18h30

(Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi)

Tarifs : 1€/1.05€/1.10€

La demie-heure (goûter offert)

\*\*\*

#### Horaires du mercredi :

Journée = 8h30 à 16h

½ journée =

8h30 à 13h30 ou 11h30 à 16h

Garderie = 7h30-8h30 & 16h-18h30

#### Tarifs :

à la ½ journée: 5€ - 6€ - 7€

à la journée : 8€ - 9€ - 10€

#### - Garderie :

à la ½ heure comme les autres soirs de la semaine



### Petit résumé de notre dernier trimestre

Alors quoi de neuf au Club des Loisirs depuis le dernier écho...

L'année a commencé en fêtant **les rois, la chandeleur & la Saint Valentin** avec les enfants de la garderie et du mercredi.

Une journée bien particulière du 17 janvier...

Une météo qui a empêché un bon nombre d'enfants de venir passer la journée au centre... Neige & verglas étaient au rendez-vous.

10 p'tits monstres étaient présents... on a espéré pouvoir faire un joli bonhomme de neige... Pas de chance, seul le verglas était présent !

La journée s'est quand même très bien passée...

Activités manuelles, jeux entre copains, Just dance, temps calme avec les "bad guys"...

Et pour le goûter : la galette des rois... et le roi de la journée a même choisi sa reine !

**Le premier spectacle** des activités a eu lieu de but février... un joli moment de partage où les petites Stars ont pu dévoiler leurs talents !

En mars, nous avons pu organiser à nouveau notre **Foire à tout spéciale**



# Associations / Loisirs



**enfant & puériculture.** Un événement agréable qui permet de vider les placards et faire de bonnes affaires. Le temps d'une journée, les deux salles des fêtes se sont remplies de vendeur(euse)s d'occasions...

On pouvait y retrouver : des vêtements bébés & enfants, des livres, des jouets, des articles de puériculture...

Sans oublier **Alex pizza & Les Délices de Malaya** qui nous ont régalez pour le repas !

Sans oublier la boulangerie du village **La P'tite Marie** qui a rempli les estomacs avec ses bons sandwiches.

De notre côté, nous proposons une petite buvette de gourmandises au profit des activités de l'association, de la garderie & de l'accueil du mercredi...

Boissons chaudes et froides, bonbons, pommes d'amour, gâteaux...

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont pris le temps de venir nous aider. Aussi bien le vendredi soir pour l'installation de la salle, que le dimanche soir pour le rangement et le nettoyage (nous ne citerons pas les noms de peur d'en oublier mais elles/ils se reconnaîtront)

Merci aux deux mamans qui nous ont apporté des gâteaux pour garnir la buvette.

**Merci également à John & Alexandre** pour le matériel (tables & barrières)

Merci aux exposants pour leur bonne humeur, leurs sourires et leur gentillesse...

Et merci aux visiteurs qui sont venus se promener pendant cette journée!

C'est grâce à cet ensemble de personnes réunies que cet événement s'est déroulé dans de bonnes conditions et a été une nouvelle réussite pour l'association.

**En juin... a eu lieu le spectacle de fin d'année des activités...**

Pour terminer cette année scolaire, l'association a apporté son aide à L'APE pour leur Kermesse qui sous un magnifique soleil a été un bon moment de partage festif.



**Nous tenons à remercier toutes les personnes qui apportent leur aide lors des manifestations de l'association.**





## Club des Loisirs Fresquiennes

**\*\*\* Une semaine avec le Club des loisirs \*\*\***

☺ <b>Lundi</b> ☺	<b>MUSIQUE</b> Avec Eric Batterie ou piano	A PARTIR DE 16H (Cours individuels de 30min)	<b>110€/TRIMESTRE</b> SI LES 3 CHEQUES SONT DONNES A L'INSCRIPTION SINON 135 €
	<b>ZUMBA ENFANT &amp; ADULTE</b>	Les recherches sont en cours en espérant pouvoir reprendre rapidement.	
☺ <b>Mardi</b> ☺	<b>DANSE DE SALON</b> Avec Michel	A PARTIR DE 19H	<b>INDIVIDUEL : 135€/AN</b> <b>COUPLE : 195€/AN</b> Possibilité de payer en plusieurs fois (chèques donnés à l'inscription)
	<b>MUSIQUE</b> Avec Eric Batterie ou piano	A PARTIR DE 16H (Cours individuels de 30min)	Voir Lundi
☺ <b>Mercredi</b> ☺	<b>DANSE DE SALON</b> Avec Michel	<b>Débutant</b> A PARTIR DE 19H	Voir Mardi
☺ <b>Jeudi</b> ☺	<b>CIRQUE</b> Avec Robin	A PARTIR DE 16H30	<b>Complet</b>

Rendez-vous sur notre page facebook : Club des Loisirs  
ou à la rentrée pour plus d'information.

## Attention !!!

**ADHESION A L'ASSOCIATION : 12 € PAR FAMILLE**

*Tous les règlements doivent être donnés au moment de l'inscription !*

*(Possibilité de faire plusieurs chèques)*

*Les cours ne seront mis en place que si le nombre d'inscriptions est suffisant.*

*Un cours d'essais gratuit. (La semaine du 9 septembre)*

**Reprise des activités à partir du lundi 9 septembre 2024**

**Renseignements: 06.62.77.11.90 - Facebook : club des loisirs**

**Inscriptions & assemblée générale**

**Le mercredi 4 septembre 2024**

**De 18h à 19h30 - dans la garderie**

Pour plus d'informations,  
n'hésitez pas à nous suivre  
sur notre page :



« club des Loisirs »

Tel : 06.62.77.11.90

**C'est parti**   
**pour une nouvelle année scolaire**  
**2024-2025 !** 

CP

CE1

CE2



Retour en classe ! Les membres de l'APE souhaitent une bonne rentrée scolaire à tous les écoliers, enseignants, personnel de l'école et de la garderie et aux parents !

Soyez connectés tout au long de l'année avec nous pour vous tenir informés des événements de l'APE via EDUCARTABLE et FACEBOOK.

L'école a repris et les nombreux projets pédagogiques proposés à nos enfants par l'équipe enseignante ainsi que les actions menées en parallèle par l'APE nécessitent quelques coups de mains ! Si vous souhaitez donner un peu de votre temps et vous investir au profit des élèves de l'école des marronniers de FRESQUIENNES, n'hésitez plus !

L'AG de notre association se déroulera le jeudi 26 septembre à 18h30. L'ordre du jour sera le suivant : Bilan moral et financier de l'année précédente, renouvellement du bureau, programme et propositions d'actions pour l'année 2024-2025, calendrier des dates de réunions ...

C'est l'occasion de répondre à vos questions et d'échanger avec vous.  
 Nous comptons sur votre présence !



En résumé pour l'année 2023-2024, nous avons organisé un concours de dessins d'halloween avec remise de prix à tous nos jeunes artistes, une vente végétaux et décorations, un apéritif de Noël avec la distribution des calendriers de l'avent offerts, un loto, un après-midi jeux de société, une kermesse sur le thème des Jeux Olympiques et la boum de fin d'année des CM.

GS

Merci à l'équipe enseignante, à la municipalité, à John et Alexandre, à Eléonore, à Gwenaëlle et son équipe et à tous les parents et les bénévoles, qui nous ont aidés dans nos actions.



CM1

MS

Pour nous suivre dans cette aventure associative, abonnez-vous à notre page Facebook "APE Fresquiennes école des marronniers".

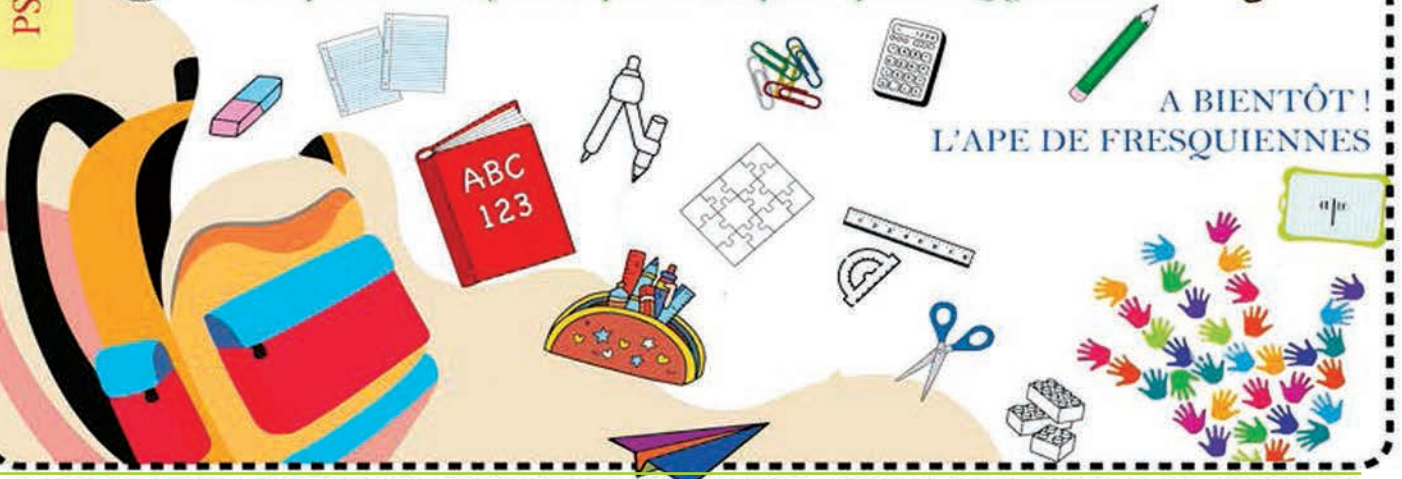


CM2

PS

Vous pouvez nous joindre par mail : [apefresquiennes@gmail.com](mailto:apefresquiennes@gmail.com)

A BIENTÔT !  
 L'APE DE FRESQUIENNES



## R.E.D. 76 : du changement pour 2024-2025 !

Après une année chargée en évènements, du renouveau est au programme pour la prochaine saison !

Avec tout d'abord le retour de Eric AUGelet à la présidence de notre association, bon retour !!!

Tout le bureau du R.E.D. 76 remercie tous ses adhérents pour leur fidélité et leur investissement !

Nous espérons vous retrouver nombreux le 02 Septembre !!

### Petite rétrospective depuis la rentrée 2024....

- **Stage R.E.D. TRAINING – les 30 et 31 Mars 2024**, animé par Christian WILMOUTH, ouvert à tous niveaux, qui a permis à tous de progresser grâce à la pédagogie du R.E.D. Training.
- **Stage Instructeur puis intensif avec une synthèse à la fin du R.E.D. Training** animé par Christian WILMOUTH au Verdon-Sur-Mer
- Poursuite des activités diversifiées pour les adultes (cardioboxing le mardi soir, lethwei le mercredi soir, self-défense le lundi soir) mais aussi pour les enfants (le mercredi à Fresquiennes et le vendredi à Montville)
- Pas d'augmentation de la cotisation annuelle
- Réductions familiales de 10% accordées pour 2 enfants ou parent-enfant
- Et surtout, l'arrivée de notre petite **Clara** en tant qu'aide-instructrice, après 4 années d'investissement ! Et qui nous rejoint en tant que membre du bureau.



### Et vous me direz : "Quoi de neuf pour 2025 ?"

- **Des cours spécifiques tout au long de l'année :** Control Wear (utilisation du textile), Lethwei (Lethwei Addiction), gestion des menaces et attaques à l'arme blanche, lutte au sol...
- Plus de stages pour revoir les bases du R.E.D. training **en partenariat avec le R.E.D. de Domont !**
- Au fur et à mesure de l'année, nous proposerons des stages à thème sur terrain dégradé. N'hésitez pas à consulter notre page Facebook, pour suivre nos actualités.
- Les cours du lundi seront à thème LETHWEI avec Éric et le mercredi R.E.D. Training avec Gaëlle et Éric
- **Stage et Cours à l'IME de Cantelieu** en prévision durant cette saison.
- Des stages de Self Défense en entreprises sont en cours de négociation, si votre entreprise est intéressée n'hésitez pas à nous contacter !
- Le 1<sup>er</sup> septembre, nous serons présents à la **Journée des Associations à Montville** afin de faire découvrir notre association au grand public, avec quelques démonstrations de nos adhérents...
- **Reprise des cours le 2 Septembre**, nous avons hâte de vous revoir !!
- Proposition d'un **pack de matériel de boxe pour les enfants** sur commande: cela permettra aux enfants de pouvoir combattre en toute sécurité et pas besoin de courir partout pour trouver les bonnes références !
- Partenariat avec le club de CAPOEIRA – Oxossi Capoeira France

## Quelques chiffres :

- 2 formateurs : Éric (Sections Adultes et Enfants/Ados) et Gaëlle (Sections Cardio Boxing, Adultes, Enfants/Ados)
- 1 aide-instructrice : Clara (cours Enfants)
- 53 licenciés : **100 % des adultes souhaitent se réinscrire** et 50 % des enfants également, nous avons obtenu un Net Promoter Score de 92,9 % grâce à notre questionnaire de satisfaction réalisé auprès de nos adhérents en Juin !! Merci de votre confiance !
- 3 créneaux hebdomadaires sur Fresquiennes (2 Adultes et 1 Enfants/Ados)
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville (Enfant/Ados)
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville (Cardio Boxing)
- Des sessions de formations pour nos instructeurs. Un moment incontournable pour rester au courant des nouveaux outils de défense actuels. Car notre méthodologie évolue, c'est là tout le sens du R.E.D Training.

*D'ailleurs, notre méthodologie RED Training, vous vous en souvenez ?*

*Une méthodologie adaptée à différents contextes, étudiée pour gérer des conflits et des confrontations directes.*

*La méthode s'articule autour du concept d'entraînement SIA : Simulation, Inconfort, Adaptation.*

*Cette méthodologie d'apprentissage, nous la mettons en application en respectant la charte morale de l'enseignement R.E.D. Training :*

- Toujours traiter avec RESPECT nos élèves et partenaires,
- Toujours combattre avec COURAGE quel que soit les difficultés rencontrées,
- Faire preuve d'HUMILITÉ dans la réussite,
- Toujours chercher la REMISE EN QUESTION pour progresser dans ma pratique et mon enseignement,
- Garantir à tous nos élèves la crédibilité technique, la qualité pédagogique et la sécurité dans la pratique,
- Être fidèle à la devise « Entre être ou paraître, nous avons choisi »

## Et comme toujours :

**Notre force, nous la puisons dans l'implication et la motivation de nos adhérents.**

**Ils donnent l'essence à notre volonté d'être toujours au plus proche de leur réalité.**

Sportivement,

Eric AUGLET  
Président R.E.D 76



Suivez-nous aussi sur <https://www.facebook.com/> pour connaître l'actualité ou laissez-nous un message à [kmfselfdefense76@gmail.com](mailto:kmfselfdefense76@gmail.com)

# Anciens combattants



## Appel du Président des Anciens Combattants de Fresquiennes

Mes Amis, grâce à vous, nous avons respecté tous les conflits en les commémorant.

**L'Association des Anciens Combattants de Fresquiennes a célébré la Cérémonie du 8 Mai 2024.**

Le Président de l'UNC, Monsieur Jean-Pierre VILAIN, et Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU, les Adjointes au Maire ainsi que le Porte-Drapeau Monsieur Jean-Claude DOUILLET accompagnés de Conseillers Municipaux et de participants de tous âges étaient présents et se sont réunis au pied du Monument aux Morts : discours du Président de l'UNC et Monsieur le Maire, appel des Morts pour la France, dépôt de gerbe par Monsieur le Maire, allocutions et minute de silence en hommage aux Anciens Combattants. Pour finir, nous avons chanté la Marseillaise. Nous avons pris le verre de l'amitié offert par la Municipalité dans la Salle du Conseil de la Mairie.



Mes Amis, chers Adhérents, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des activités de l'Association des Anciens Combattants par courrier, notamment la Commémoration du 11 Novembre prochain.

A bientôt, très amicalement

Le Président des Anciens Combattants,  
Jean-Pierre VILAIN

Pour tout renseignement concernant l'Association des Anciens Combattants, vous pouvez contacter :  
Monsieur Jean-Pierre VILAIN au 02 35 32 53 87  
110 route du Houlme - 76570 FRESQUIENNES  
Monsieur Michel ALEXANDRE 02 35 32 53 48  
341 chemin du Château - 76570 FRESQUIENNES

## Club des anciens

Les six premiers mois de l'année sont passés très vite, avec un peu plus de participants à nos réunions mensuelles de mois en mois à ma grande satisfaction, il faut que ça continue !... toujours dans la bonne humeur.



Aujourd'hui, notre Club est en vacances et nous nous



sommes donné rendez-vous le mardi 3 Septembre pour notre sortie annuelle. Ce sera nos retrouvailles, destination les alentours de Bayeux, trois visites sont programmées :

Visite d'une ferme de chèvres, spécialisée dans la fabrication de pulls mohair

Visite d'une fabrique de parapluies

Puis visite d'une biscuiterie située en bord de mer.

Un excellent déjeuner nous sera servi au restaurant Le Lion d'Or à Bayeux. Ce sera à coup sûr une belle journée ! A l'heure où j'écris cet article, 39 personnes sont déjà inscrites...

La reprise du Club se fera le jeudi 19 Septembre au Foyer.

Puis le temps passe si vite qu'il nous faudra penser à notre repas de fin d'année qui est prévu le jeudi 19 Décembre 2024, bien sûr je vous avertirai en temps voulu.

Remerciements : Merci à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention de l'Année 2024.

La Présidente du Club,  
Jacqueline ALEXANDRE

**Dès votre retraite, venez nous rejoindre :  
nous vous accueillerons avec plaisir !**

Nous nous réunissons tous les 3<sup>èmes</sup> Jeudis du Mois  
et la cotisation annuelle est de 15€.

**Pour tout renseignement concernant l'Association  
du Club des Anciens, vous pouvez contacter :**

**Madame Jacqueline ALEXANDRE (06 12 35 31 67)  
Madame Dominique LEFRANÇOIS (02 35 32 53 83)**

## CCAS bons de Noël

La distribution des bons de Noël pour les personnes de 65 ans et plus aura lieu

**LUNDI 2 DECEMBRE et MARDI 3 DECEMBRE 2024 de 14h à 17h**

dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Comme de coutume, nous serons heureux de vous offrir un petit goûter à cette occasion.

Dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pourrez retirer votre bon en Mairie  
aux heures d'ouverture jusqu'au 31 janvier 2025.

**(A NOTER : un petit rappel sera fait courant novembre sur notre page Facebook,  
le site internet et le panneau lumineux)**

# INFOS GENERALES

Adresse mail : [mairiedefresquiennes@orange.fr](mailto:mairiedefresquiennes@orange.fr)

Site internet : [mairiedefresquiennes.fr](http://mairiedefresquiennes.fr)

Canton Notre Dame de Bondeville

Arrondissement : Rouen

Département de la Seine Maritime

## Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de la Mairie :

- Lundi & Vendredi De 9 h. à 11 h. 30
- Mardi & Jeudi De 15 h. à 18 h. 30

## RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mairie .....	02.35.32.51.92
Ecole Fresquiennes .....	02.35.32.18.49
Poste .....	36.31
Gendarmerie Pavilly .....	02.35.91.20.19
Police .....	17
Pompiers .....	18
SAMU .....	15
Hôp. Charles Nicolle.....	02.32.88.89.90
Centre des Finances Publiques de Montville .....	02.35.33.71.62
Syndicat d'eau .....	02.35.32.18.89
Préfecture Rouen.....	02.32.76.55.00
CROIX Rouge Pavilly (aide à domicile) .....	02.32.94.08.89
Centre Médico-Social de Pavilly.....	02.32.94.99.77
Père Aimé-Rémi MPUTU AMBA .....	02.35.91.02.51

## PERMANENCES

- **Nicolas OCTAU, Maire**  
Mardi de 16 heures à 18 heures 30
- **Etienne LECLERC, Maire-Adjoint  
aux Finances, à l'Urbanisme et aux Sports**  
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Bernadette VIVES, Maire-Adjoint  
aux Affaires Scolaires, à l'Action Sociale et à la  
Solidarité, à la Communication, à la Vie  
Associative et aux Personnes âgées.**  
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Denis LEGRAND, Maire-Adjoint  
aux travaux, à la Voirie et à l'Environnement**  
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)

Afin de vous aider à gérer au mieux la garde de vos enfants, nous vous rappelons qu'une liste des assistantes maternelles est à votre disposition en mairie.

## Personnes vulnérables

### La commune de Fresquiennes a réalisé son plan communal de sauvegarde :

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La Mairie tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre !

Afin de prévenir les risques (déshydratation, aggravation des pathologies, etc.) liés aux chaleurs et/ou froids extrêmes, il est essentiel de s'inscrire sur ce registre.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

### À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

### Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en contactant la mairie au 02 35 32 51 92

Vous recevrez un courrier postal de confirmation de votre inscription sur ce registre.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc.).